

Troisième séance, jeudi 12 septembre 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Communications		
		Assermentations		
2018-DEE-5	Loi	Modification de la loi sur l'emploi et le marché du travail (travail au noir)	Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Hubert Dafflon <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2018-DSJ-166	Rapport	Fermeture de la Prison centrale et création d'un centre judiciaire (Rapport sur postulat 2018-GC-19)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2019-GC-4	Election (autre)	Un membre de la Commission administrative de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) en remplacement de Raoul Girard	Scrutin de liste	
2019-DSJ-95	Rapport	Révision de la planification pénitentiaire 2016-2026	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
		Communications		
2019-GC-39	Motion	Salaire minimum de 4000 francs pour le personnel des services publics	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Xavier Ganioz Chantal Pythoud-Gaillard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-DAEC-117	Rapport	Installation de boucles magnétiques à l'intention des malentendants (rapport sur le postulat 2018-GC-137) - suite directe	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2019-GC-93	Rapport d'activité	Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR) - rapport 2018	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Gaétan Emonet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2019-GC-21	Motion	Liberté d'accès à l'année préparatoire "passerelle"	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Benoît Rey Nicolas Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
		Salutations		

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2019-GC-21	Motion	Liberté d'accès à l'année préparatoire "passerelle"	Prise en considération (suite)	<i>Auteur-s</i> Benoît Rey Nicolas Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2019-DICS-34	Rapport	Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH SA)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2019-GC-142	Résolution	Favoriser la production d'énergie solaire locale dans le canton de Fribourg	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Bruno Marmier
2019-GC-143	Résolution	Les états généraux du climat pour le canton de Fribourg	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Benoît Piller Xavier Ganiot
Clôture de la session				

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justification: M^{mes} Susanne Aebischer et Rose-Marie Rodriguez et MM. Grégoire Kubski, Marc-Antoine Gamba (retard), Thomas Rauber, Olivier Flechtner, Xavier Ganiot et Markus Zosso.

M. Didier Castella et M^{me} Anne-Claude Demierre, conseillère et conseiller d'Etat, sont excusés.

Le Président. J'ai le plaisir d'ouvrir cette troisième séance de la session de septembre 2019.

Je suis en pensée ce jour avec M^{me} la Députée Rose-Marie Rodriguez car elle a perdu sa maman cette nuit.

—

Communications

Le Président. Je n'ai pas communication particulière, si ce n'est souhaiter un bon anniversaire à notre collègue Laurent Dietrich (*applaudissements*).

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Assermentations

Assermentation de M^{mes} Stéphanie Amara, Caroline Gauch, Pascale Vaucher-Mauron, Anna Noël, Laure Galley et de M. Denis Repond, élus à diverses fonctions judiciaires au cours de la présente session.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Mesdames, Monsieur, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre. La cérémonie d'assermentation est terminée (*applaudissements*).

—

Loi 2018-DEE-5**Modification de la loi sur l'emploi et le marché du travail (travail au noir)**

Rapporteur-e:	Dafflon Hubert (<i>PDC/CVP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Rapport/message:	18.06.2019 (<i>BGC septembre 2019, p. 2310</i>)
Préavis de la commission:	26.08.2019 (<i>BGC septembre 2019, p. 2355</i>)

Deuxième lecture

Partie I

Art. 8 al. 1 à 75a al. 2

Le Président. Je rappelle que dans ce groupe d'articles, les articles suivants ont été modifiés:

- > l'article 72 al. 1, accepté selon la version bis avec le ralliement du Conseil d'Etat;
- > l'article 74e (nouveau) al. 2 let. a, accepté selon la version bis avec le ralliement du Conseil d'Etat;
- > l'article 74f (nouveau) al. 2, accepté selon la version bis avec le ralliement du Conseil d'Etat;
- > l'article 75a (nouveau) al. 2, accepté selon la version bis avec le ralliement du Conseil d'Etat.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Pour ces premiers articles, je confirme les délibérations de la première lecture. Je n'ai pas d'autre remarque.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Confirmation de la première lecture.

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 77 al. 1, 1bis (nouveau) à 4

Le Président. Ces dispositions ont toutes été acceptées avec le ralliement de la commission et du Conseil d'Etat à l'amendement de M^{me} la Députée Nadine Gobet. L'alinéa 1bis (nouveau) proposé par la commission est dès lors examiné sous la numérotation 1ter.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Là aussi, je confirme la première lecture.

- > Confirmation de la première lecture, selon amendement Gobet.

Art. 77 al. 1ter (1bis proposé par la commission)

Le Président. En première lecture, nous avons une divergence sur cet article entre la commission et le Conseil d'Etat.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). En l'état, je n'ai pas de remarque à faire. Éventuellement, je souhaiterais avoir la parole, selon les commentaires de M. le Commissaire.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Le Conseil d'Etat se rallie au projet bis de la commission. J'aimerais quand même préciser que sur le fond, personne n'a jamais contesté ce projet, mais il est quand même finalement superflu. Je me permets de rappeler encore une fois que c'est l'article 4 al. 1 let. b de la loi actuelle (LEMT), que vous êtes en train de modifier, qui inclut dans son champ d'application les employeurs et employeuses ayant leur domicile, leur siège ou alors une succursale ou un établissement dans le canton, et surtout, let. c, les employeurs et employeuses déployant une activité durable ou temporaire dans le canton. Donc, aussi bien l'entreprise en tant que personne morale (let. b) qu'en tant que personne physique (let. c) est déjà dans le champ d'application de la loi et donc concernée par les mesures et sanctions prévues dans le cadre de la lutte contre le travail au noir. Autrement dit, il est déjà possible aujourd'hui de demander des comptes à une personne privée qui emploie des travailleurs dans son ménage ou pour entretenir ses extérieurs. Les articles qui traitent du chèque emploi confèrent une base légale, par exemple, qui permet aux inspecteurs SMT de contrôler des personnes privées qui font office d'employeurs.

Un dernier point qui me tient vraiment à cœur, comme l'a aussi je pense mentionné le député Gaillard: le Service ou la Direction va se concentrer sur les entreprises fraudeuses qui érigent le travail au noir en système et ne va pas, Mesdames et Messieurs, procéder à un flicage de toute la population.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). Je vous avais promis, Monsieur le Commissaire, d'étudier vos propositions lors du débat de mardi. Vos collaborateurs, à l'issue de la première lecture, m'ont proposé une tournure différente de l'article dont on discute

maintenant, une proposition avec laquelle je pouvais vivre. Puis, plus rien. Hier soir, à 17 heures, nous avons eu encore un contact téléphonique et vous m'avez adressé un courriel, ainsi qu'à d'autres collègues, dans lequel vous présentez votre position et votre argumentaire qui demandait, entre autres, de revenir à la version initiale du Conseil d'Etat. Je suis très content que vous vous ralliez à la version de la commission maintenant, mais dans votre courriel, vous présentez un argumentaire, et je suppose que celui-ci va être également discuté lors des deux prochains articles qui posent un problème au Conseil d'Etat, les articles 77a al. 4 et 114a al. 2. Mais je tiens à préciser maintenant mes pensées. Je tiens donc à vous remercier pour votre transparence, pour nous avoir fourni à moi et à d'autres collègues cet argumentaire. Par contre, je ne peux pas adhérer à celui-ci ou, plutôt, devrais-je dire à celui de vos collaborateurs. Je suis navré, mais j'ai le sentiment que ces arguments transpirent la crainte de devoir sanctionner les tricheurs, notamment ceux du soir et du week-end, qui engagent des travailleurs au noir.

Démonstration: au préalable, logo rouge, je remercie la presse de ne pas publier les chiffres que je vais donner, car cela pourrait donner des mauvaises idées à certains. Salaire d'un ouvrier dans la construction: 4500 frs par mois x 13, divisé par le nombre d'heures de travail à l'année, vous arrivez à un salaire de 30 frs/heure. Moins les charges sociales, 25 frs/heure. L'employeur, lui, sur les 30 frs, va devoir ajouter les charges sociales patronales, l'AVS, la LPP, le chômage, l'allocation familiale etc. Mais encore, chaque ouvrier a en moyenne 25 jours de vacances, bénéficie entre 7 et 8 jours fériés par année, soit 32 jours de congés payés. Il faut bien sûr les reporter sur le salaire horaire, autrement on va vite faire faillite. C'est un mois et demi de travail qu'il faut compenser sur le reste de l'année. Il faut encore ajouter le coût des heures non productives, parce qu'il y en a dans une entreprise. Le déplacement sur le chantier qui est payé, mais pendant ce temps on ne travaille pas. Maladie-accident: statistiquement cela fait en moyenne une petite semaine par an. La formation continue des collaborateurs et, encore, le coût du petit outillage, la perceuse qu'il faut entretenir et remplacer. Enfin, le coût de la conduite et de la surveillance du travail, soit la part non productive du contremaître ou du chef d'équipe, lorsqu'il donne des ordres sur le chantier, prend des mesures, commande des matériaux. L'ensemble de ces coûts, Mesdames, Messieurs, chers collègues, en fonction des métiers, représente 65 à 80 % du salaire brut de base, donc les 30 frs dont je viens de parler. Vous faites 60 ou 70 % de 30 frs, vous arrivez, arrondi, à 50 frs par heure. Voyez-vous où je veux en venir? Non? Pour un travail de rénovation d'une valeur de 100 000 frs, c'est environ 70 % de main-d'œuvre, 30 % de matériaux. Donc 70 % sur 100 000 frs, ça fait 70 000 frs. Vous payez un travailleur au noir 25 frs, alors que vous devriez le payer 50 frs, vous économisez la moitié du salaire. Donc, sur 100 000 frs, vous économisez 35 000 frs. Un patron honnête qui offre à quelqu'un d'entre vous son travail va vous facturer 100 000 frs et l'entreprise malhonnête vous facture 65 000 frs. C'est clair que là, il n'y a plus de concurrence.

Il y a malheureusement des employeurs pour qui le modèle d'affaires est basé sur le travail au noir. Vous comprendrez pourquoi certains disent que les patrons sont des voleurs lorsqu'on vous propose une offre à 100 000 frs contre une autre à 65 000 frs. Il n'y a pas photo, pourquoi se gêner? Mais, maintenant je rapporte ça un peu plus loin, un boulot de quelques samedis, pour un privé, coûtant 6500 frs au lieu de 10 000 frs, cela donne également à réfléchir. La plus grosse sanction que j'ai vue à ce jour contre un employeur indélicat, 10 ans de tricherie, 120 jours-amende fermes à 60 frs et 3000 frs d'amende. 10 000 frs divisés par 10, 1000 frs par année, franchement il y a de quoi gagner.

Je me tiens à disposition du Ministère public pour transmettre les dossiers ... Vous avez compris chers collègues, que je ne peux pas me rallier aux arguments de M. le Commissaire du Gouvernement.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Alors j'aimerais saisir l'opportunité qui m'est donnée maintenant pour préciser des choses importantes par rapport à cette loi et pour préciser aussi l'état d'esprit qui a prévalu dans la commission pour clarifier vraiment les choses, aussi pour le procès-verbal. On a affaire à ces amendements, entre autres, qui sont venus du collègue Wicht, sur la définition du maître d'ouvrage et là le débat a été assez long. Première question qui s'est posée: est-ce que cette loi vaut pour tout le monde, pour tous les domaines? La réponse est oui, ça veut dire qu'elle vaut aussi pour les services de proximité comme le service de nettoyage, pour l'agriculture, pour l'hôtellerie. On a essentiellement parlé des chantiers, mais elle vaut pour tout le monde. Deuxième chose, il est évident qu'il faut trouver un système simple pour les services de proximité, aussi pour l'agriculture, qu'on puisse facilement répondre aux attentes sans que le travail administratif soit complètement disproportionné. On a déjà des solutions, mais pas partout. Cela a été discuté avec le Conseil d'Etat, il faut trouver des solutions simples pour tout le monde. Troisièmement, est-ce qu'on veut mettre sur pied un système de flicage? Non, c'était aucunement la volonté de la commission d'investir le peu de moyens que nous avons à disposition dans des choses, on va dire, de détail. Il y a bien assez à faire et à donner les priorités là où il y a des véritables problèmes, essentiellement dans la construction, dans le second œuvre.

Maintenant, j'aimerais revenir sur le fond des choses, au niveau juridique, par rapport à ces amendements. A aucun moment, lorsqu'on a donné la définition du maître d'ouvrage, qui peut être une société privée comme un privé, une personne individuelle, à aucun moment on ne veut accuser un maître d'ouvrage privé de fautes au sens de cette loi, s'il n'y a pas eu une intention et une volonté déterminée de sa part d'obtenir un gain grâce au travail au noir. Il peut en être victime, comme tout un chacun, sans savoir les conséquences qu'il y a eues. Donc, en aucun cas il s'agit de punir de telles personnes, ou si vous êtes dans la rue comme moi - je vous ai raconté le 26 août où j'ai de toute évidence vu un état de fait par rapport au

travail au noir - vous ne serez pas complice parce que vous êtes passé et avez probablement vu ça. Dans le rapport du groupe de travail "travail au noir", la délation était mise aussi en avant. Dans la commission on a dit clairement: "on ne veut pas de délation, ça ne fait pas partie des principes de notre Etat de droit". La délation n'est pas reconnue. Par contre des fois c'est vrai, la dénonciation peut, par rapport aux concurrents, avoir des effets mais ça restera toujours les inspecteurs qui feront la loi. Donc je répète, pour moi si on donne une responsabilité au maître d'ouvrage, donc au privé, c'est uniquement lorsqu'il y a volonté et intention de nuire ou d'avoir un bénéfice grâce au travail au noir. Je n'ai pas d'autre remarque. Sinon je confirme les délibérations de la première lecture.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je tiens à remercier le rapporteur pour cette précision, c'était vraiment une précision importante, raison pour laquelle je me suis maintenant aussi rallié au projet de la commission. Par rapport à l'intervention du député Wicht, je dois quand même dire que je trouve assez téméraire d'anticiper mes propos, que je vais tenir ici, au plénum du Grand Conseil. Je n'aurais pas osé. La deuxième chose que j'aimerais dire: hier vous avez clairement dit qu'on allait poursuivre nos discussions entre la première et la deuxième lectures de manière informelle, ce qui s'est fait. C'est un peu gros de diffuser ce qui a été discuté et, encore une fois, d'anticiper mes propos. La troisième chose: je voulais vous dire que si vous avez une question à adresser à la Direction de l'économie et de l'emploi, c'est moi, ce ne sont pas mes collaborateurs. Je vous demanderai, si vous avez prochainement une question, de vous adresser directement à moi et de ne pas discuter directement avec les collaborateurs. Merci.

> Confirmation de la première lecture.

Art. 77a al. 1 à 3

Le Président. A présent, je vais prendre l'article 77a. L'alinéa 1 let. b ch. 1 a été modifié selon la version bis avec ralliement du Conseil d'Etat et les alinéas 2 et 3 ont été acceptés selon la version initiale. Monsieur le Rapporteur vous avez la parole pour ces trois dispositions.

> Confirmation de la première lecture.

Art. 77a al. 4 (nouveau)

Le Président. En première lecture, nous avons une divergence entre la commission et le Conseil d'Etat sur cet alinéa.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Confirmation de la première lecture.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Le Conseil d'Etat a toujours dit que ces trois articles étaient étroitement liés, donc en fait soit on accepte les trois, soit on les refuse. J'avais dit tout à l'heure que je me ralliais à l'article 77 al. 1 ter, dont on vient de discuter, cela veut dire qu'il faut être conséquent, donc le Conseil d'Etat se rallie aussi à cet article 77a al. 4.

> Confirmation de la première lecture.

Art. 80 al. 2 à 102 al. 2

> Confirmation de la première lecture.

Art. 103. al. 1

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Nous avons déjà traité en première lecture cet amendement. Confirmation de la première lecture.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je confirme aussi la première lecture. Je veux quand même rappeler rapidement les arguments: si cet amendement est accepté, ça nécessiterait un report de charge de 7,5 millions dans le budget ordinaire de l'Etat et ça pourrait aussi remettre en question la participation des communes au Fonds cantonal de l'emploi, donc respectivement le montant de leur contribution actuellement de 17 frs par habitant - il est passé de 15 à 17 frs début 2018 -, donc environ 5 millions de frs. En fait, il y aurait un impact financier vraiment conséquent, raison pour laquelle je vous demande confirmation de la première lecture.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Je maintiens cette proposition et cet amendement visant à supprimer la lettre c), soit le financement, par le Fonds de l'énergie, de la part cantonale au fonds de compensation de l'assurance chômage. Vous l'avez dit Monsieur le Commissaire, le Fonds de l'emploi perd de l'argent. D'autre part, c'est une charge qui appartient à l'Etat mais qui n'est pas spécialement à affecter au Fonds de l'emploi qui a un but très clair: aider les chômeurs en fin de droit. Cette proposition a pour grand avantage qu'elle permet d'améliorer le Fonds de l'emploi, mais surtout elle permet aux communes de savoir que leur participation, soit à peu près 5,5 millions, est attribuée aux chômeurs en fin de droit et non pas à une autre affectation. Pour moi aujourd'hui, il s'agit de rappeler que c'est un avantage très clair pour les communes. Peut-être bien que le Fonds de l'emploi sera ultérieurement trop doté et qu'il faudra revoir la participation de l'Etat et des communes, mais en même temps ça l'améliore et je pense que ça a un effet de clarté dans les buts du Fonds et dans son financement, y compris pour les citoyens des communes.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je propose le rejet de cet amendement et je confirme la première lecture dans ce sens-là.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Aussi confirmation de la première lecture.

> Au vote, la première lecture est confirmée par 66 voix contre 32 à l'amendement Jaquier; il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la version originale (1^{re} lecture):

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthé Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 66.*

Ont voté en faveur de l'amendement Jaquier:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP). *Total: 32.*

S'est abstenu:

Schneuwly André (SE,VCG/MLG). *Total: 1.*

Art. 112 al. 1 et 2 à Art. 114a al. 1

> Confirmation de la première lecture.

Art. 114a al. 2

Le Président. A cet alinéa, je vous rappelle que la version bis a été acceptée en première lecture. Le Conseil d'Etat ne s'était pas rallié.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Confirmation de la première lecture.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Encore une fois, c'est le troisième de ces trois articles et le Conseil d'Etat se rallie aussi à cet article qui traite de la même problématique. Je me rallie au projet bis de la commission.

> Confirmation de la première lecture.

Art. 114b

> Confirmation de la première lecture.

Parties II, III et IV, titre et considérants

> Confirmation de la première lecture.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 100 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 100.*

Rapport 2018-DSJ-166

Fermeture de la Prison centrale et création d'un centre judiciaire (Rapport sur postulat 2018-GC-19)

Représentant-e du gouvernement: **Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice**
 Rapport/message: **24.06.2019** (BGC septembre 2019, p. 2360)

Discussion

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Le rapport fort complet concernant la fermeture de la Centrale, comme la nomme familièrement les Fribourgeois et peut-être quelques Fribourgeoises, s'impose en priorité une, notamment dans le contenu du prochain rapport consacré, alors celui-là, à la remise à jour de la planification pénitentiaire. Pour l'instant le sujet mis en exergue est celui de la fermeture de cette prison. Ce lieu, ce bâtiment que je qualifierais presque de mythique, en Basse-Ville de Fribourg, n'a plus sa raison d'être là où il se trouve. Plusieurs évasions ou événements parfois périlleux, dangereux, s'y sont déroulés depuis quelques décennies déjà. Alors c'est vrai que la photo d'une paire de draps enjambant le mur de sécurité de ce lieu de détention, qui plus est publiée dans certains médias, donne un élan incontestable à la réflexion. En résumé, les places de détention à disposition suffisent et répondent aux besoins, c'est déjà ça. Mais il faut maintenant adapter les infrastructures aux besoins actuels. En 2014, on a réaménagé cette Prison centrale et l'on pensait dès lors que la construction d'un autre

immeuble, destiné à des peines préventives n'était pas pressant. Depuis, la donne a changé et l'on peut presque dire qu'il y a péril en la demeure. Maintenant que la situation est clarifiée, que les besoins sont précisés, je demanderais à la Direction de la sécurité et de la justice qu'elle empoigne ce dossier avec force et conviction. Monsieur le Conseiller d'Etat Ropraz, en avant toutes, vous devez être l'homme de la situation. Notre groupe parlementaire compte sur votre dynamisme. Merci.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Pour ce qui est de mes liens d'intérêts, je suis avocat et comme d'autres dans cette enceinte, j'ai effectué un certain nombre de ces 360 visites d'avocats mentionnées dans le rapport du Conseil d'Etat. Par ailleurs, je suis membre du Conseil de l'ordre des avocats fribourgeois qui vous a laissé un courriel hier. Cela étant, je souhaite tout d'abord remercier le Conseil d'Etat de nous présenter aujourd'hui, tant le rapport sur la fermeture de la Prison centrale que le rapport concernant la révision de la planification pénitentiaire 2016-2026. Vu que ces objets sont intimement liés, cela fait sens, et dès lors je me permets également de vous faire part de quelques interrogations d'une partie du groupe socialiste concernant les deux rapports, cela en même temps.

Premièrement, le Conseil d'Etat nous présente les grands axes stratégiques de la planification pénitentiaire sans articuler le moindre chiffre, renvoyant simplement au crédit d'engagement et d'études pour l'extension de Bellechasse ainsi qu'au crédit d'études pour la fermeture de la Prison centrale, qui seront prochainement soumis au Grand Conseil. Or, comment voulez-vous que le Grand Conseil se prononce sur des choix stratégiques au niveau de la planification pénitentiaire, également au niveau de la fermeture de la Prison centrale, si un élément essentiel de cette stratégie, à savoir les conséquences financières, manquent. Je ne pense pas uniquement aux coûts liés aux différentes constructions, mais également aux conséquences financières au niveau de l'exploitation et surtout du personnel qualifié mis à disposition, notamment pour le centre médical projeté à Bellechasse. Comment le Grand Conseil peut-il se prononcer sur le bien-fondé ou non de l'abandon de l'idée d'un centre judiciaire regroupant notamment la Prison centrale, le Ministère public et le Tribunal des mesures de contrainte, sans aucune comparaison des coûts, alors que la création d'un tel centre judiciaire était au cœur du postulat de la Commission de justice et que selon le rapport du Conseil d'Etat, la pondération des critères utilisés pour analyser les différentes variantes relevait à 55% du domaine financier: soit, coûts de construction y compris cycle de vie: 20%, coûts d'exploitation: 5% et besoin en personnel: 30%. Tout ça alors que la variante proposée pour la fermeture de la Prison centrale nous est décrite comme étant notamment la solution la plus économique en terme de coûts de construction et d'exploitation, y compris en terme de personnel. A titre d'exemple, le centre judiciaire de MuttENZ, qui regroupe sous le même toit le Tribunal pénal de première instance, le Tribunal pénal des mineurs, le Tribunal des mesures de contrainte, le Ministère public et la prison de détention avant jugement, a coûté 76 millions de frs en tout. Par rapport à ce montant, où se situe Fribourg, avec la révision de la planification pénitentiaire proposée et les réflexions liées à l'analyse du Pouvoir judiciaire en cours? Nous n'en savons rien.

Ce qui m'amène au deuxième regret. Le rapport nous informe que le groupe de travail a visité certains établissements dans d'autres cantons, dont notamment le centre judiciaire de MuttENZ, dont je viens de parler, et nous ne savons rien des conséquences tirées de ces visites.

Troisièmement, le manque d'accessibilité de Bellechasse en transports publics soulève certaines questions. Je salue le fait que le Conseil d'Etat s'est partiellement rendu compte de cette problématique, vu qu'il projette la construction d'une zone d'attente à Granges-Paccot. Nous espérons que cette zone d'attente projetée ne se transformera pas en Blécherette bis.

Pour conclure, vu qu'il semble tellement difficile de trouver un terrain en périphérie de Fribourg pouvant accueillir un centre judiciaire avec la Prison centrale et qu'en même temps un de nos quotidiens préférés nous a appris, notamment cet été, que le propriétaire de Forum Fribourg cherchait des nouvelles affectations pour ses locaux, pourquoi pas un centre judiciaire avec Prison centrale à Forum Fribourg? C'est avec ces quelques interrogations qu'une partie du groupe socialiste prend acte de ces rapports, en espérant vivement que les crédits d'études et d'engagement qui nous seront soumis prochainement répondront à satisfaction à nos questions. Je vous remercie de votre attention.

Morel Bertrand (*PDC/CVP, SC*). Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien. Au niveau de mes liens d'intérêts, je suis membre du Conseil de l'ordre des avocats fribourgeois et exerce la profession d'avocat. Je suis en outre membre de la Commission administrative de l'Établissement de détention fribourgeois. Le groupe démocrate-chrétien remercie le Conseil d'Etat pour son rapport et se réjouit de constater que tous les acteurs concernés, qui se sont en outre associé l'aide de l'ancien chef suppléant de l'exécution des peines et mesures de l'Office fédéral de la justice, ont effectué avec diligence bon nombre de démarches et d'études en vue de la fermeture de la Prison centrale qui pose des problèmes de sécurité. Le groupe démocrate-chrétien prend acte que le Conseil d'Etat entend regrouper les infrastructures pénitentiaires sur un seul et même site, à savoir Bellechasse. Au vu des études réalisées et des éléments rapportés, notamment le fait que Bellechasse offre des terrains immédiatement disponibles et des possibilités d'extension et qu'il est important de fermer la Prison centrale à brève échéance pour des raisons de sécurité, voire peut-être même d'exiguïté et de vétusté, le groupe démocrate-chrétien peut suivre et soutenir l'avis du Conseil d'Etat.

Sur la base des renseignements donnés par le Ministère public et le Tribunal des mesures de contrainte qui ressort du rapport, notre groupe rejoint également l'avis du Conseil d'Etat selon lequel un regroupement de la prison, du Ministère public et du Tribunal des mesures de contrainte est inopportun dans la mesure notamment où les besoins en terme de localisation ne sont pas les mêmes. Cela étant, dans la recherche de nouveaux locaux que mène actuellement la Direction de la sécurité et de la justice pour le Tribunal des mesures de contrainte, le groupe démocrate-chrétien invite cette dernière à prendre en compte les besoins futurs de locaux du Ministère public, qui devra aussi se déplacer, afin que l'un et l'autre soient ensuite proches géographiquement. Ce rapprochement sera aussi économique que rationnel. Cela dit, bien que nous soutenions la vision du Conseil d'Etat, nous émettons quelques bémols sur la teneur du rapport que nous estimons lacunaire. En effet, on nous dit que la solution du regroupement à Bellechasse est la plus économique en coûts de construction et d'exploitation, mais comme l'a relevé le député Moussa, on ne nous livre aucun chiffre. Le groupe démocrate-chrétien regrette en particulier que les coûts de déplacements avant jugement pour leur audition au Ministère public, au Tribunal des mesures de contrainte ou pour les entretiens avec les avocats n'aient pas été chiffrés. On aurait été en droit d'attendre plus de transparence pour un tel projet.

Le groupe démocrate-chrétien regrette également que le rapport n'indique pas quels sont les espaces qui ont été envisagés pour la construction d'une prison dans le Grand Fribourg. Enfin, en terme de place, de cellules à construire, le groupe démocrate-chrétien regrette également que ne soit pas examinée dans le rapport la possibilité de construire immédiatement davantage de places que n'en a besoin le canton actuellement. Agrandir plus tard coûte toujours plus cher que de prévoir immédiatement l'avenir. Or, avec l'augmentation de la population, il est malheureusement à craindre que la population carcérale augmente également. En outre, avoir directement plus de places à disposition, notamment en régime ouvert, places qui manquent également dans d'autres cantons, permettrait aussi d'accueillir les détenus d'autres cantons. Lorsque l'on lit dans le rapport que le fait de placer des détenus fribourgeois dans un autre canton coûte extrêmement cher, en accueillir chez nous provenant d'autres cantons devrait donc rapporter. Nous invitons donc le Conseil d'Etat à analyser cet élément, si ce n'est pas déjà fait. En tous les cas rien ne ressort du rapport à cet égard.

Cela dit, malgré ces lacunes du rapport déjà relevées, le groupe démocrate-chrétien entend faire confiance au Conseil d'Etat sur la stratégie choisie, visant à ne pas créer un centre judiciaire et à déplacer la Prison centrale à Bellechasse pour des raisons de rapidité de développement du projet, d'économie et de rationalisation, mais attend de l'Etat davantage de transparence et d'informations pour la suite du projet. J'ai terminé, je vous remercie de votre attention.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der Justizkommission und Mitglied des Verwaltungsrates des Freiburger Netzwerkes für psychische Gesundheit.

Wir danken für den Bericht. Der Wegzug des Zentralgefängnisses aus dem Zentrum der Stadt ist bei der Fraktion Mitte Links Grün unbestritten und sollte so schnell wie möglich realisiert werden. Hier wurden sogar schmunzelnd Fragen in den Raum gestellt: Wofür werden die freien Räume dann benutzt? Hat sich der Staatsrat dazu schon Gedanken gemacht? Gibt es ein Hotel daraus oder eine Jugendherberge oder wird dort das Kantonsgericht vergrössert? An Ideen fehlt es sicher nicht, und es wäre interessant zu wissen, ob sich der Staatsrat dazu schon Gedanken gemacht hat.

Was wir nicht nachvollziehen können, ist, dass das Zentrum in Bellechasse ein Gesamtzentrum werden soll. Die Trennung der Hafttypen mit der Schaffung eines Gesundheitszentrums begrüßen wir.

Nicht nachvollziehbar ist, dass das Therapiezentrum in die Phase 3 verlagert wird. Was geschieht mit den Personen für den Gesundungsprozess, bei denen eine Therapie notwendig ist? Gibt es genügend Plätze in Genf? Wir bedauern es auch sehr, dass Strafjustizzentrum in der Stadt Freiburg gebaut wird.

Die Zusammenarbeit zwischen den verschiedenen Gremien ist wichtig und die Ressourcen wären gerade vor Ort. Der Bau in Sugiez, Vollzugsanstalt Falaises, scheint uns sehr fragwürdig, diese sollte zumindest in der Agglomeration von Freiburg stehen können. Wir fordern den Staatsrat auf, dass dieses Angebot nochmals überdacht wird. Wurden wirklich, wirklich alle Baumöglichkeiten im Raum Grossfreiburg analysiert? Wir sind ein wenig skeptisch.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Mon lien d'intérêts, comme les collègues Moussa et Morel, j'effectue des visites ponctuelles à la Prison centrale, comme visiteur et non comme client. Je remercie le Conseil d'Etat du rapport sur le postulat de la Commission de justice. Nous avons discuté de ce rapport au sein de la Commission de justice et il a été décidé que les groupes politiques allaient intervenir sur le sujet et que la Commission de justice n'interviendrait pas en tant que telle sur ce point. Nous estimons que notre travail au sein de la Commission de justice a été fait en rendant attentif à la problématique de la Prison centrale. J'interviens donc au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, qui a pris connaissance avec un grand intérêt de ce rapport.

Le groupe de l'Union démocratique du centre remercie donc le Conseil d'Etat pour cet important travail qu'il a fait, à la suite à l'acceptation de ce postulat et aux pistes d'amélioration évoquées. Nous retenons essentiellement que le Conseil d'Etat a fait sienne la proposition de la Commission de justice de fermer la Prison centrale. S'agissant de la création d'un centre judiciaire, nous prenons acte que cela n'est pas un objectif à court terme. Cependant et s'agissant du Tribunal des

mesures de contrainte, il devient urgent pour cette autorité de trouver des locaux acceptables pour une autorité judiciaire. Concernant la détention préventive, le groupe de l'Union démocratique du centre est très sceptique quant à la possibilité de rapatrier à Bellechasse l'entier de la détention avant jugement. En particulier concernant la DAJ1, soit la première phase de l'instruction, il apparaît plus judicieux que ces personnes soient détenues proches des autorités judiciaires pénales, soit dans l'agglomération fribourgeoise. Il s'agit là d'une constatation des avocats, semble-t-il aussi du Ministère public et de la police de sûreté; il y a là une raison de coûts. Il n'est pas judicieux de devoir payer des avocats souvent commis d'office pour traverser le canton pour aller voir leurs clients, pour aller aux auditions et le chiffre annoncé dans le rapport, par rapport aux visites d'avocats à la Prison centrale, est un peu truqué et ne correspond pas à la réalité parce que dans la grande majorité du temps, les avocats commis d'office rencontrent leurs clients avant les auditions, au Ministère public, et ce chiffre ne ressort pas du rapport. Cependant, nous concédons qu'il n'est sans doute pas aisé de trouver un terrain approprié pour cela, à court terme, et ce n'est pas l'arrêt du Tribunal cantonal publié hier qui va faciliter la tâche du Conseil d'Etat.

De ce fait et afin d'arriver au but voulu par le postulat, à savoir la fermeture de la Prison centrale, telle qu'elle est localisée actuellement, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient dans un premier temps le déménagement de la Prison centrale à Bellechasse. Nous demandons cependant au Conseil d'Etat de continuer à rechercher un emplacement adéquat pour y localiser, à moyen terme, une seconde prison de détention préventive qui sera également utile afin de séparer des éventuels prévenus pour éviter les risques de collusion. A ce sujet, les arguments développés pour ne pas situer cette prison sur le site Boschung à Granges-Paccot, où est prévue la police de sûreté, ne nous ont pas convaincus. Nous avons de la peine à comprendre les arguments qui consistent à dire qu'une prison n'a pas sa place à côté d'un poste de police. Au contraire et pour éviter ce qui s'est déjà malheureusement passé à la Prison centrale, il apparaît plus utile que les forces de l'ordre soient localisées à proximité immédiate d'une prison. Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte du rapport du Conseil d'Etat sur la fermeture de la Prison centrale.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Ich spreche im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion.

Eine Analyse ergab, dass die aktuelle Haftkapazität im Kanton Freiburg - das heisst, die vorhandenen 300 Gefängnisplätze - ausreichend ist. Das ist vorab eine gute Ausgangslage für die künftigen Vorhaben. Heute ist unbestritten, dass das alternde Zentralgefängnis in Freiburg nicht mehr zwecktauglich ist. Grund dafür, das wissen wir, sind schwerwiegende Mängel, unter anderem ungenügende Sicherheit, keine Ausbaumöglichkeiten, mitten in einem historischen Wohnviertel gelegen, schwieriger Transport, keine Arbeitsmöglichkeiten. Zudem wäre eine Renovation, die jedoch nicht allen Erfordernissen genügen könnte, sehr kostspielig. Die Ersetzung des Zentralgefängnisses mit all den Haftformen, die es heute vereint, ist daher zwingend und vordringlich.

Nachdem sich die Schaffung eines Justizzentrums mit Untersuchungsgefängnis, Staatsanwaltschaft und Zwangsmassnahmengericht zum heutigen Zeitpunkt als nicht erwünscht herausstellte, blieben noch drei Möglichkeiten, um den heutigen Bedürfnissen der Einweisungsbehörden entsprechen zu können, darunter die Zusammenführung in Bellechasse. Diese Lösung bietet eindeutig die bestmöglichen und günstigsten Voraussetzungen. Was bei einer Zusammenführung in Bellechasse sehr wichtig sein wird, ist die Trennung zwischen den verschiedenen Haftformen. Die Vermischung von offenem und geschlossenem Vollzug, wie er zurzeit in Bellechasse herrscht, ist aus Gründen der Sicherheit und der Wiedereingliederung und nicht zuletzt auch für das Personal nicht mehr tragbar. Bellechasse bietet zur Genüge Platz für einen den Bedürfnissen entsprechenden sinnvollen Ausbau des Gefängnisses. Dieser Standort ist etwas abseits vom bewohnten Gebiet, was aus Sicherheitsgründen und zur Vermeidung von Kollisionsgefahr ein Vorteil, ja ein Erfordernis, darstellt. Diese Lösung würde offenbar auch dem aktuellen Trend des Baus modularer Vollzugseinrichtungen entsprechen, bei dem alle Haftformen an einem Standort vereint werden. Schliesslich könnten in Bellechasse Synergien geschaffen werden, unter anderem beim Eingangsbereich, bei der Küche und beim Gesundheitszentrum mit einer Integration der psychischen Betreuung im Sinne von Artikel 59 des Strafgesetzbuchs.

Warum also an verschiedenen Orten Baustellen schaffen, wenn wir in Bellechasse sämtliche bestehende Bedürfnisse des Vollzugs bewältigen können? Die vielen offenkundigen Vorteile überwiegen die wenigen heute genannten Nachteile, welche vielleicht aus Sicht der Stadtfreiberger Anwälte zutreffen - wir haben heute mehrere Stadtfreiberger Anwälte gehört, aber keine anderen -, für Anwälte aus anderen Regionen aber nicht unbedingt. Solche Nachteile sind bestens überbrückbar. Im Übrigen dürfen die Kosten nicht unbeachtet gelassen werden. In diesem Sinne ist MuttENZ nicht vergleichbar.

Als Mitglied der Baukommission bei der letzten Erweiterung des Gefängnisses Bellechasse wurde mir vor Augen geführt, dass der Bau eines Gefängnisses mit den heutigen Sicherheitsanforderungen eine sehr kostspielige Angelegenheit ist. Die Zusammenführung in Bellechasse wäre am Wirtschaftlichsten und würde somit auch dieser Gegebenheit am Besten Rechnung tragen.

Vor diesem Hintergrund unterstützen wir diesen Bericht.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts, je suis vice-syndique de la ville de Fribourg et donc directement concernée par le transfert ou la fermeture de la Prison centrale. Étant la dernière intervenante et comme beaucoup d'arguments ont déjà été développés, je serai concise. Je rappellerai simplement, comme ça a été dit, que c'est un postulat de la Commission de justice qui demandait deux choses; un rapport à la fois sur la fermeture et aussi un rapport sur la création d'un centre judiciaire. Les raisons, ce sont des raisons de sécurité, les raisons de communication qui existaient entre les prisonniers et l'extérieur, les désagréments que causent cette prison dans une ville historique, dans un quartier habité.

Je remercie et le groupe libéral-radical remercie le commissaire d'avoir constitué un groupe de travail qui a fait les choses à fond, puisqu'il a examiné les différentes variantes et sa première conclusion, que nous acceptons, à savoir que la Prison centrale ne peut pas être rénovée et que c'est une urgence de la déplacer. On en parlera dans le point suivant, qui est la planification pénitentiaire où là le commissaire est convaincu que ce déménagement de la Prison centrale est une deuxième priorité, qui passe avant le centre thérapeutique, et nous en sommes très contents. Maintenant, il faut trouver ces 80 places, plus les 20 places des Falaises. Ce groupe de travail a examiné les variantes et la première, c'était la suggestion faite par la Commission de justice, c'est-à-dire la création d'un centre judiciaire, et là je rejoins mon collègue Moussa: nous sommes restés sur notre faim car nous aurions voulu savoir qu'a retiré de ces visites le groupe de travail. Comment fonctionnent ces centres judiciaires, les points positifs, les points négatifs. On peut subodorer que la proximité de ces différentes entités n'apporte pas seulement que du bénéfice, mais il aurait été judicieux de le savoir. Quant aux chiffres, c'est peut-être trop tôt de les demander, mais c'est un élément important. On peut estimer que si on regroupe toutes les prisons à un endroit, ça peut avoir des effets positifs financièrement, en tout cas d'organisation, le personnel pouvant être utilisé pour les différentes parties de la prison.

La construction d'une prison à Granges-Paccot, c'était effectivement une suggestion aussi. Là nous aurions aimé des comparaisons avec d'autres centres judiciaires. Cela aurait pu nous donner aussi plus d'arguments pour être pour ou contre. Le regroupement, sur le site de Bellechasse, je peux comprendre et le groupe libéral-radical comprend qu'organisationnellement et financièrement, ça peut être une bonne solution. Restent les critiques des avocats. Vous les avez entendues puisque vous avez trois préopinants qui sont avocats, c'est la distance, pour les avocats, des transferts. Maintenant, vous nous avez dit qu'il y aurait une zone d'attente, que veut dire cette zone d'attente à Fribourg? Est-ce qu'il y aura des cellules, des salles d'interrogatoire qui permettraient aux avocats d'éviter de faire le transfert et que ce soit les prisonniers qui soient amenés à Fribourg, ce qui résoudrait ce problème? L'autre problème, ce sont les risques de collusion mais là, est-ce qu'il y a plus de collusions entre les personnes en prison préventive qu'il n'y en avait à la Prison centrale? J'en doute. Sur l'ensemble, le groupe libéral-radical est content de ce rapport et soutiendra la fermeture de la Prison centrale et attend les réponses sur les autres points. Je vous remercie.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je tiens tout d'abord à remercier les différents intervenants pour l'appréciation du dossier, pour les réflexions qui ont été faites ce matin. L'importance de ce dossier m'oblige à donner quelques informations complémentaires et à répondre aussi un peu plus dans le détail aux questions qui ont été soulevées. Je suis tout d'abord très heureux de constater qu'au final le rapport du Conseil d'Etat est parvenu à vous convaincre que l'essentiel de la détention du canton de Fribourg sur le site de Bellechasse est la meilleure solution pour une fermeture rapide de la Prison centrale. Une grande partie des questions posées ce matin trouveront effectivement réponses dans les mois à venir, au moment où le Conseil d'Etat va vous présenter le crédit d'engagement pour l'extension de Bellechasse, mais aussi le crédit d'études pour le remplacement de la Prison centrale.

Certains d'entre vous relèvent que les documents de travail, les grilles d'analyses, les estimations chiffrées ou encore les documents transmis en annexe étaient insuffisants. En fait, le Conseil d'Etat a pris l'option de vous présenter une synthèse de tous les travaux qui ont été menés et ils furent nombreux, de vous livrer finalement ses constats, son analyse, pour faire avec vous les choix politiques nécessaires en matière d'infrastructures pénitentiaires pour notre canton. Ce rapport est le résultat effectivement de réflexions concertées avec de nombreux partenaires, l'exécution des sanctions pénales, le représentant de la justice en particulier le Ministère public, la Police, les représentants de l'EDFR, le Service des bâtiments. On a aussi tenu compte des conclusions de l'expert Henri Nuoffer, que j'avais mandaté pour une analyse dans le cadre de l'enquête administrative, à la suite de l'évasion de 2017. Ce groupe de travail était déjà à l'œuvre avant même le dépôt de ce postulat de la Commission de justice, mais il a pu élargir son activité, à la suite du dépôt du postulat, en analysant également l'idée effectivement séduisante de premier abord, de créer un centre judiciaire, à savoir un lieu qui aurait réuni l'Établissement de détention, mais aussi le Ministère public et le Tribunal des mesures de contrainte.

Le postulat ne fait pas état dans le détail, ou le rapport, des constatations faites effectivement lors des visites de MuttENZ ou de Berthoud, car tout simplement en fait, les réalités organisationnelles, les besoins, les conditions cadres, les infrastructures existantes étaient très différentes de ce que l'on connaît à Fribourg. Les modèles bernois et bâlois n'étaient pas directement transposables tels quels à Fribourg. Ces visites de courtoisie ont permis néanmoins des échanges formels, de tirer des enseignements et le Conseil d'Etat estimait peu élégant dans un rapport public de commencer à mettre des bons points ou des

mauvais points sur des réalisations faites dans des cantons partenaires. Ce qui compte avant tout, pour le Conseil d'Etat, c'est que la solution la plus rationnelle, la plus économique et la plus facile et surtout rapide à mettre en œuvre est celle que nous vous proposons aujourd'hui. En effet, si la fermeture de la Prison centrale est jugée prioritaire, la création d'un centre judiciaire n'est selon nous pas opportune parce qu'on doit faire face à des besoins contradictoires. Un établissement de détention avant jugement est mieux placé à l'extérieur des centres urbains, en périphérie, pour éviter des zones très fréquentées, pour éviter des risques de collusion et puis inversement pour le traitement de la grande majorité de ces affaires, le Ministère public a tout son sens d'être situé au cœur de la ville, en milieu urbain, à proximité des transports publics, à proximité des avocats.

Pour nous, le grand défi est de remplacer, dans des délais acceptables, le plus rapidement possible, cette Prison centrale. On l'a vu, dans d'autres cantons il y a des projets carcéraux qui ont duré des décennies. Pensez à Curabilis à Genève, c'est près de 40 ans; pour les Grands Marais dans le canton de Vaud on a une décision de principe adoptée en 2014, on parle d'un projet réalisable en 2025, si tout va bien. C'est dire que l'exercice est difficile. Dans ce domaine, la maîtrise du terrain est essentielle puisque c'est extrêmement compliqué, vous pouvez l'imaginer, de trouver un terrain approprié, d'obtenir ensuite le permis de construire, avec l'aval de la population, avec l'aval des autorités locales. On me parle de l'option Granges-Paccot ou Grand Fribourg. Tout ceci a été analysé, mais imaginez que trouver un terrain disponible qui soit à vendre à des prix raisonnables, qui soit si possible en zone et à côté de personne, cela est la quadrature du cercle. Avec le pataquès qui va découler probablement des problèmes d'aménagement du territoire ces prochains mois, vous pouvez imaginer que mettre un terrain en zone maintenant pour une prison, c'est peine perdue, ça va durer des années. Précisément les communes qui sont concernées par, je dirais, un éventuel projet dans le Grand Fribourg, tombent sous le coup de l'arrêt rendu par le Tribunal cantonal. Je parle là de Granges-Paccot, de Givisiez, de Villars-sur-Glâne, de Matran et d'autres.

Donc, je dirais qu'il ne serait pas logique de vouloir sortir la Prison centrale d'un milieu urbain pour la mettre dans un autre milieu, déjà densifié, à proximité dans le Grand Fribourg. Les terrains dont l'Etat est propriétaire à Granges-Paccot actuellement doivent servir à renforcer notre pôle sécuritaire. Vous le savez, vous l'avez voté, il est prévu d'implanter à terme la police de sûreté dont l'activité nécessaire implique aussi de la discrétion et selon la Police ce n'est pas opportun de placer à côté de la police de sûreté, des personnes détenues sur lesquelles précisément des instructions sont en cours. Voilà, je dirais, pour ce choix qui a été fait, qui nous semble raisonnable. Et puis construire un bâtiment de détention avant jugement à Granges-Paccot ou dans le Grand Fribourg, pour autant qu'on trouve le terrain, c'est aussi construire un nouvel établissement de petite taille qui est peu modulable, qui engendre des coûts élevés avec aucune synergie avec la structure existante. Monsieur le Député Moussa, non sans humour propose d'installer cette prison à Forum Fribourg. Je pense que ce serait difficile de faire côtoyer les visiteurs avec les détenus. On va difficilement pouvoir mettre également les détenus dans la piscine, on a une autre conception de la socialisation. Et je crois en définitive que le regroupement sur Bellechasse, c'est finalement la solution qui est très économique au niveau de l'investissement: les terrains sont propriétés de l'Etat de Fribourg ou de l'EDFR et les coûts d'exploitation seront moindres car on aura des synergies sur ce site. D'ailleurs des démarches comparables sont faites actuellement, notamment dans le canton de Vaud, où on va sortir de Lausanne la détention avant jugement pour la regrouper aux EPO à Orbe. Effectivement, l'emplacement de Bellechasse minimise actuellement les risques de collusion avec l'extérieur dans la mesure où les flux autour du site peuvent être contrôlés.

Ce que je peux encore ajouter, c'est qu'on aura une solution qui sera plus souple, plus modulaire lorsqu'on aura réalisé l'ensemble des investissements sur le site de Bellechasse, avec un nombre d'EPT probablement équivalent et puis on prendra naturellement en compte toute la problématique du convoyage. D'ailleurs j'ai déjà mis en place maintenant un groupe de travail qui analyse ce convoyage. C'est un souci que j'entends de la part des avocats. Effectivement déjà actuellement la plupart des rencontres avec les avocats ont lieu soit auprès de la Police cantonale, soit auprès du Ministère public. On a une statistique effectivement qui démontre qu'actuellement on a moins d'une visite par jour d'un avocat à la Prison centrale, donc ce n'est pas le problème le plus fondamental. On sait aussi que la police effectue moins de six trajets par jour ouvrable, de et vers la Prison centrale, avec deux à trois fois par semaine des transferts entre la Prison centrale et Bellechasse. On va assister aussi ces prochaines années à une évolution avec la visioconférence qui va permettre de diminuer ces trajets, tout comme l'adaptation effectivement, et c'est important, d'une zone d'attente au centre d'intervention de Granges-Paccot où les détenus pourront être amenés depuis Bellechasse de manière groupée et pourront attendre leurs audiences respectives. S'agissant des risques de collusion, on a déjà des collaborations maintenant avec Neuchâtel et le Valais. On a parlé de la problématique des transports publics sur Bellechasse, mais je dirais encore une fois que c'est la quadrature du cercle: on ne veut pas mettre la détention avant jugement au cœur de la ville, là où on a les meilleurs transports publics. C'est donc tout naturellement qu'on va mettre ces détenus dans des zones qui sont moins densifiées, probablement moins desservies aussi, quoiqu'on a une bonne liaison ici avec Sugiez, mais on va diminuer les risques de collusion et les risques sécuritaires.

Voilà Mesdames et Messieurs les constats que nous pouvons faire. Donc le Conseil d'Etat, sur la base des discussions d'aujourd'hui, présentera avant la fin de l'année, le crédit d'études pour le déménagement de la Prison centrale, le crédit d'engagement pour l'extension de Bellechasse. L'avenir de la Prison centrale, pour répondre à la question de Monsieur Schneuwly, n'est pas défini aujourd'hui, on aura des discussions, mais on a 5 ans pour trouver une solution notamment avec

la ville de Fribourg et je pense que là, il y aura des pistes intéressantes. Avec ces considérations, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie de votre intérêt et je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Election (autre) 2019-GC-4

Un membre de la Commission administrative de l'Établissement cantonal des assurances sociales (ECAS) en remplacement de Raoul Girard

Remarque: **La députée Julia Senti a refusé son élection. Une nouvelle élection aura lieu lors de la prochaine session.**

Scrutin de liste

Le Président. Je vous donne le résultat de l'élection d'un membre de la Commission administrative de l'Établissement cantonal des assurances sociales (ECAS), en remplacement de Raoul Girard.

Résultat du troisième tour:

Bulletins distribués: 98; rentrés: 98; blancs: 7; nuls: 2; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élue *M^{me} Julia Senti*, par 57 voix.

M. Armand Jaquier a obtenu 32 voix.

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Je suis obligée de prendre la parole, vu que je ne vais pas accepter cette élection parce que je n'étais pas candidate. Mais je vous remercie pour toutes les voix. Merci.

Le Président. Nous prenons note de votre retrait, de votre refus d'élection et on va procéder à une nouvelle élection. Je regarderai tout à l'heure quand celle-ci pourra avoir lieu.

Rapport 2019-DSJ-95

Révision de la planification pénitentiaire 2016-2026

Représentant-e du gouvernement: **Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice**
Rapport/message: **24.06.2019** (*BGC septembre 2019, p. 2390*)

Discussion

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). J'interviens ici en ma qualité de présidente de la Commission intercantonale de détention pénale. J'ai lu avec grand intérêt, évidemment, ce rapport. J'ai une seule remarque à faire. Vous vous souviendrez que pas plus tard qu'au début de cette année, vous avez adopté le rapport de la Commission que je préside et qui mettait l'accent justement sur le manque de structures adéquates pour les mesures d'internement en faveur des jeunes et ce que je regrette ici, c'est de ne voir aucune trace, du moins une trace extrêmement futile sur cette question, sur laquelle, je vous le rappelle, la Commission de détention pénale met toujours l'accent, et ceci depuis de nombreuses années. Je rappelle aussi qu'une résolution sera adressée au Parlement pour améliorer cette situation. J'aurais donc aimé que le Conseil d'Etat puisse se pencher aussi sur cette question. Je vous remercie.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Étant donné qu'il y a déjà plusieurs points qui ont été développés dans le point précédent, je serai assez brève. Tout d'abord, je tiens au nom du groupe libéral-radical à remercier le commissaire pour cette analyse approfondie dans laquelle nous avons appris des choses très intéressantes, tout d'abord que la capacité de détention du canton de Fribourg était suffisante. Question qui avait été remise en cause il y a à peine deux ou trois ans, où on voyait que les prisonniers en détention préventive devaient faire leur détention à l'extérieur. Nous avons aussi appris que les structures pour la prise en charge médicale était suffisante et là, vous êtes revenu sur le problème de la Prison centrale, qui est effectivement vieillissante et vous avez constaté que, vu cette situation, il fallait mettre la Prison centrale en priorité 2, alors qu'avant elle était après la construction d'une unité thérapeutique. Donc, nous remercions le Conseil d'Etat et nous sommes d'accord

avec la rocade des priorités. Nous pensons aussi que le nombre de détentions diminuera avec le bracelet électronique. Vous avez d'ailleurs pu lire dans la Liberté qu'il y avait une nouvelle société suisse qui fabriquait ces bracelets électroniques et on peut imaginer que plusieurs prisonniers pourront en bénéficier et éviter d'être en prison. Donc merci. Et nous pouvons aussi encourager nos voisins vaudois et genevois à construire des places supplémentaires qu'ils nous promettent depuis de nombreuses années. Le groupe libéral-radical vous remercie donc pour ce rapport.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Pour rappel, c'était la première fois que le canton de Fribourg présentait un état global des besoins en matière pénitentiaire et déterminait les projets de constructions nécessaires à réaliser durant la période citée, c'est-à-dire de 2016 à 2026. Il nous semble, au groupe de l'Union démocratique du centre, très important de dévoiler la vision globale et la stratégie en matière d'infrastructures pénitentiaires pour toutes les formes de détention dans le canton de Fribourg, à l'exception de celles pour les personnes mineures. L'évasion de la Prison centrale le 2 septembre 2017 d'un assassin présumé et l'analyse de l'expert M. Nuoffer, à la suite de cette évasion sont les causes de la révision de la planification pénitentiaire 2016-2026. Les recommandations formulées par M. Nuoffer justifiaient que des réflexions pour le remplacement de la Prison centrale débutent sans tarder. Le Grand Conseil a accepté en juin 2018 un postulat émanant de la Commission de justice, intitulé "Fermeture de la Prison centrale et création d'un centre judiciaire". Il est à noter que le paysage pénitentiaire a, ces dernières années, été considérablement marqué par des réformes légales. Nous remarquons également que le Grand Conseil vaudois a voté un crédit d'études pour la réalisation d'un établissement à terme de 416 places dans les plaines de l'Orbe. Le canton du Valais a dévoilé en 2018 que 97 places de détention supplémentaires seraient construites, dont 30 places d'exécution de mesures au sens de l'article 59 al. 3 du Code pénal. Le canton de Berne prévoit quant à lui la création de 200 places supplémentaires et Genève va construire un établissement de 450 places aux Dardelles. Toutes ces constructions permettront éventuellement au canton de Fribourg de trouver des solutions futures sans devoir surinvestir. La Commission nationale de prévention de la torture a en particulier jugée problématique la mixité des régimes ouverts et fermés dans le bâtiment cellulaire des Établissements de Bellechasse. Nous avons pris connaissance dans ce rapport qu'il convient : 1) de séparer les régimes fermés et ouverts sur le site de Bellechasse pour des raisons de sécurité et de resocialisation; 2) de maintenir le nombre de places en régime ouvert, y compris pour la semi-détention et le travail externe; 3) qu'il n'y aurait pas d'augmentation de places en régime fermé dans le canton de Fribourg.

Nous avons pris connaissance également que le calendrier des coûts précis de cette stratégie sera défini dans les décrets relatifs au crédit d'engagement pour l'extension de Bellechasse et au crédit d'études pour la fermeture de la Prison centrale. Nous souhaitons également que le processus soit envisagé par étapes afin de garantir en permanence l'exploitation des 300 places de détention du canton. Le projet d'extension de Bellechasse et la création du centre médical ont déjà fait l'objet d'un crédit d'études. Nous relevons enfin que le canton de Fribourg n'a pas besoin d'augmenter ses capacités de détention. Il est toutefois impératif de maintenir l'offre existante en procédant aux constructions, rénovations et adaptations nécessaires pour garantir une prise en charge adaptée et sécurisée de la population carcérale à venir. L'extension des Établissements de Bellechasse et la création d'un nouveau centre médical apparaissent dès lors comme nécessaires et urgents pour séparer les régimes et améliorer la prise en charge sécuritaire et médicale des détenus.

Je vais terminer mon intervention par trois questions. Quand est-ce que le crédit sera présenté au Grand Conseil? On nous dit "d'ici la fin de l'année 2019", mais quand plus précisément, on est déjà bientôt à la fin septembre. Deuxièmement, je rejoins la question qui a été posée tout à l'heure: que pensez-vous faire de la Prison centrale ... quand on nous dit que des récentes rénovations ont été réalisées à la maison des Falaises, en 2014? Ma troisième question: est-ce que des investissements sont prévus dans le bâtiment cellulaire de Bellechasse, qui est un très vieux bâtiment qui se désagrège rapidement, pour être réaffecté à la détention avant jugement. Je suis allé personnellement aussi visiter la prison de Berthoud, qui a été inaugurée récemment et qui est adaptée à des populations qui sont très difficiles à contenir. Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport et remercie toutes les personnes, qui ont de près ou de loin, contribué à sa rédaction. J'en ai terminé.

Morel Bertrand (*PDC/CVP, SC*). Je m'exprime toujours au nom du groupe démocrate-chrétien, avec les mêmes liens d'intérêts que tout à l'heure. Le groupe démocrate-chrétien salue la réaction du Conseil d'Etat qui, à la suite de l'évasion qui a eu lieu à la Prison centrale, du rapport de l'expert qui s'en est suivi et du postulat de la Commission de justice, a revu rapidement l'ordre des priorités et ainsi placé la fermeture de la Prison centrale et son remplacement, comme priorité 2 en lieu et place de priorité 3. Notre groupe estime judicieux de garder en priorité 1, comme l'a fait le Conseil d'Etat, les travaux de construction et de rénovation de Bellechasse qui amèneront à fermer le très vétuste foyer de la Sapinière et à créer 40 places sur le site principal, permettant ainsi une nécessaire séparation physique entre les régimes de détention en milieu ouvert et en milieu fermé. Le mélange actuel des régimes a d'ailleurs été jugé problématique par la Commission nationale de prévention de la torture. L'aménagement prévu est donc nécessaire et urgent.

Notre groupe estime enfin également qu'il est important de garder dans les premières priorités, comme l'a fait le Conseil d'Etat, la construction d'un centre médical qui permettra d'améliorer la prise en charge médicale des détenus, notamment

de ceux exécutant une mesure thérapeutique institutionnelle, ce afin de diminuer et, espérons-le, même réduire à néant le risque de récidive. Notre groupe relève toutefois un point négatif, mais de taille, relevée également par M^{me} la Députée Schnyder. En effet, alors que le rapport indique qu'il a été nécessaire de revoir l'ensemble des besoins, nous déplorons que la création de places en centre éducatif pour les mineurs, afin d'éviter qu'ils s'enlisent dans la délinquance, ne fasse pas partie des premières priorités, alors que la situation est extrêmement préoccupante, pour reprendre les termes de la présidente de l'association latine des juges des mineurs, préoccupation systématiquement rappelée par le groupe démocrate-chrétien lors des interventions parlementaires en lien avec le sujet. Aussi, tout en prenant acte du rapport de révision de la planification financière, le groupe démocrate-chrétien demande au Conseil d'Etat de revoir une nouvelle fois sa copie en plaçant la situation des mineurs, qui ont besoin d'être aidés et soutenus dans un foyer éducatif, dans les premières priorités. Il a fallu attendre l'évasion d'un présumé dangereux criminel pour agir rapidement et trouver une solution alternative à la Prison centrale. N'attendons pas un drame avec un mineur avant de s'occuper de leur sort. J'en ai terminé et vous remercie de votre attention.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie les différents intervenants sur l'appréciation portée à cette révision de la planification pénitentiaire. Cela appelle de ma part les remarques suivantes. Effectivement, nous révisons cette planification dans le prolongement des explications qui vous ont été données sur le rapport sur le postulat traité tout à l'heure. Il y a également d'autres raisons qui justifient une nouvelle appréciation de la situation, c'est l'entrée en vigueur en 2018 de la nouvelle loi fribourgeoise sur l'exécution des peines et des mesures. C'est également en 2018, la révision du code pénal sur les courtes peines et on doit faire face à des décisions importantes des cantons voisins, des cantons latins et de Berne, en matière d'infrastructures pénitentiaires, qui jouent aussi un rôle sur les investissements qu'on pourrait prévoir. On tient compte aussi des nouvelles analyses portant sur la capacité des établissements de détention suisses, qui ont fait l'objet d'une publication en 2018. Tout ceci nous a donc obligés à faire des réflexions nouvelles.

Finalement, le constat sur nos analyses, eh bien c'est qu'il n'est pas nécessaire pour le canton de Fribourg, d'augmenter ses capacités de détention, compte tenu notamment des projets des cantons voisins. Par contre, le canton doit avant tout moderniser ses infrastructures, les adapter pour garantir une prise en charge efficace, sécurisée de la population carcérale dont il a la charge. A terme notre objectif, finalement, sur Bellechasse est d'avoir un pavillon avec 100 places en milieu ouvert, un bâtiment cellulaire avec 100 places en milieu fermé, y compris pour l'exécution anticipée des peines et 5 places en zone que l'on appelle "tampon" et enfin l'ex-bâtiment EAP, qui s'appellera Bibera, sera lui doté de 80 places, 35 pour la détention avant jugement pour la première phase, 35 pour la détention avant jugement pour la deuxième phase, 5 places également en zone "tampon" et 5 places pour la détention administrative. Pour la semi-détention, l'objectif est de disposer d'un nouveau bâtiment, la passerelle de 20 places; sa localisation définitive fait encore l'objet d'analyses actuellement.

Pourquoi pouvoir reporter finalement l'unité thérapeutique? Eh bien, on dispose aussi d'informations maintenant consolidées au niveau suisse. Les besoins en matière de places pour les mesures thérapeutiques institutionnelles ont fait l'objet d'une analyse fouillée en 2017 et à Fribourg on a pu déterminer qu'à la fin de l'année 2018, nous avons 20 personnes détenues qui exécutaient une mesure thérapeutique au sens de l'article 59 du code pénal, c'est le traitement des troubles mentaux. Sur ces 20 personnes, certaines étaient à Curabilis à Genève où Fribourg dispose de 5 places réservées, d'autres étaient dans des foyers spécialisés et une dizaine était prise en charge directement sur le site, à Bellechasse. Compte tenu des besoins du canton et surtout des projets annoncés, notamment en Valais, l'unité thérapeutique projetée à Bellechasse peut être reportée. Mais attention, il ne faut pas se tromper, une amélioration de la prise en charge médicale, notamment pour cette dizaine de personnes sous mesures, est indispensable et dans le crédit d'engagement sur l'extension de Bellechasse, il est prévu une nouvelle infrastructure, propre, spécialisée, avec la création d'un centre médical qui permettra d'offrir de meilleures conditions cadres, de développer des compétences métiers et je crois que les locaux supplémentaires pour développer la prise en charge de ces thérapies, pour créer des ateliers, sont attendus, sont nécessaires, de même que le développement de la collaboration avec le RFSM sur la prise en charge sur place.

Il faut bien voir que dans d'autres cantons on va beaucoup investir ces prochaines années. En Valais, c'est plus de 40 millions uniquement pour remplacer Crêtelongue; il y aura encore des projets thérapeutiques, projets aussi, et c'est important, pour le centre de Pramont avec des mesures pénales pour les mineurs, avec 16 places supplémentaires. Dans le canton de Vaud, le projet des Grands Marais, c'est 410 places de détention, c'est 279 millions de frs d'investissements. A Genève, on parle de 227 millions d'investissements pour 450 places, c'est dire si ces cantons, qui ont un retard aujourd'hui, vont devoir investir massivement, raison pour laquelle dans le cadre de nos collaborations intercantionales Fribourg pourra se permettre - et ça devrait rassurer le Directeur des finances, mais il est sorti, il n'a pas entendu les chiffres - d'investir un peu moins que ses voisins. Mais des adaptations qualitatives sont nécessaires, notamment pour répondre aux attentes de la Commission contre la torture.

Pour répondre directement aux interpellations de M^{me} la Députée Schnyder et de M. le Député Morel, naturellement la prise en charge des mineurs est un souci constant pour nous. En terme de capacité d'accueil, la détention pénale des mineurs à Palézieux est suffisante actuellement, elle permet de répondre aux attentes. Par contre c'est la prise en charge en termes

de mesures pour les mineurs qui est insuffisante, mais là, on fait l'objet d'un concordat. Actuellement Fribourg n'a pas d'infrastructures de ce type, c'est pour ça que ça ne figure pas directement dans notre rapport. On compte absolument sur les investissements prévus en Valais, à Pramont, pour être doté d'une capacité d'accueil suffisante. La Direction de la santé développe actuellement dans le canton de Fribourg un projet d'accueil pour les filles à Time-Up, c'est en prolongement d'une collaboration initiée par le canton de Neuchâtel. On espère que ce projet pourra voir le jour dans le meilleur délai. M. le député Demierre a fait une bonne description de la situation actuelle. Alors effectivement, pour répondre à ses questions, différentes problématiques seront traitées dans le crédit d'engagement. Le crédit d'engagement sera transmis, de même que le crédit d'études pour le déménagement de la Prison centrale, dans le timing prévu par le Conseil d'Etat: on va transmettre au Grand Conseil avant la fin de l'année, on est au mois de septembre. Moi, je souhaite absolument pouvoir transmettre au Conseil d'Etat, respectivement au Grand Conseil, ces projets de crédits d'engagement, crédit d'études. Côté DSJ on a toutes les informations, maintenant on attend encore des informations du Service des bâtiments sur le chiffrage précis des investissements nécessaires.

L'avenir de la Prison centrale, j'en ai parlé tout à l'heure, va faire l'objet de discussions, en particulier avec la ville de Fribourg. On a, je dirais en gros, 5 ans pour trouver une solution satisfaisante et j'espère qu'il y aura des projets porteurs pour cet établissement. Est-ce que le bâtiment cellulaire de Bellechasse est touché par les travaux prévus? La réponse est oui: dans le crédit d'engagement qui vous sera soumis, il y a des transformations prévues sur le bâtiment cellulaire. Voilà, Monsieur le Président, je crois avoir fait le tour de la situation. Pour le reste, je vous demande de vous référer au rapport qui donne des informations encore plus complètes sur cette nouvelle planification. Avec ces considérants, je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Communications

Le Président.

1. L'élection d'un membre à la Commission administrative de l'ECAS, en remplacement de M. Raoul Girard, aura lieu lors de la prochaine session.
2. Commission des affaires extérieures: les membres sont invités à une séance au 1^{er} étage de ce bâtiment, durant la pause.

Motion 2019-GC-39

Salaire minimum de 4000 francs pour le personnel des services publics

Auteur-s:	Ganioz Xavier (PS/SP, FV) Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Dépôt:	26.03.2019 (BGC mai 2019, p. 1076)
Développement:	26.03.2019 (BGC mai 2019, p. 1076)
Réponse du Conseil d'Etat:	24.06.2019 (BGC septembre 2019, p. 2507)

Prise en considération

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). La réponse du Conseil d'Etat concernant un salaire minimum de 4000 frs pour le personnel des services publics nous a déçus.

On assiste à une augmentation des inégalités sociales et salariales. Il n'est pas admissible de travailler à temps complet et de ne pas arriver à vivre avec le salaire de ce travail. Dans notre canton, les statistiques de la Conférence suisse des institutions d'action sociale démontrent qu'entre 7 et 10% de la population ont un statut de travailleur pauvre.

Depuis ces dernières décennies, le coût de la vie explose avec l'augmentation des loyers et des primes d'assurance-maladie. Un salaire digne de ce nom doit permettre aux personnes de vivre décemment. L'Etat employeur de même que les secteurs subventionnés se doivent de montrer l'exemple à ce sujet. Même si quelques fonctions sans exigences de formation préalable se situent en-dessous du montant minimum de 4000 frs, il n'en demeure pas moins que ces emplois consistent souvent en des

tâches peu valorisantes, répétitives, voire ingrates. Ce devrait être une simple question de principe que d'accepter ce salaire minimum de 4000 frs pour un emploi à 100%.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat affirme qu'à ce jour, moins d'une dizaine de personnes sont concernées par un salaire inférieur à 4000 frs. C'est une raison de plus pour corriger ce fait. L'effort à consentir est insignifiant. Ce n'est qu'une question de volonté politique, sans incidence financière, une évidence en quelque sorte. Une part considérable de ces fonctions concerne des emplois occupés par des femmes. Aussi par souci d'égalité et d'équité salariale, c'est une raison supplémentaire pour adapter ces salaires.

Enfin, il est évidemment question de l'image que donne l'Etat de Fribourg comme employeur. Sans disposer officiellement d'un salaire minimum décent, c'est son attractivité comme employeur qui est en jeu. Nous jugeons notre instrument parlementaire apte à garantir cette image, et ceci de manière positive. Osons ce pas, d'autant plus qu'il est aisé à franchir. Je vous invite à soutenir cette motion.

Boschung Bruno (*PDC/CVP, SE*). Wenn man den Text und die Begründung der beiden Motionäre zu diesem Vorstoss liest, bekommt man tatsächlich den Eindruck, der Kanton Freiburg sei ein schlechter Arbeitgeber, indem er einer ganzen Reihe von Mitarbeitenden derart schlechte Löhne bezahlt, dass es zum Leben nicht reicht. Die Erläuterungen des Staatsrates rücken diese Befürchtung dann aber in ein anderes Licht und zeigen auf, dass die von den Motionären heraufbeschworene Problematik gar nicht oder nur in einem absolut minimalen und auch erklärbarem Rahmen existiert.

Die Christlichdemokratische Fraktion hält im Grundsatz nichts von staatlich vorgeschriebenen Mindestlöhnen, auch nicht in der öffentlichen Verwaltung. Auch hier sollen vorhandene Grundbildungskompetenzen für die Einreihung in die entsprechenden Gehaltsklassen die Basis für die Entlohnung sein. Der Kanton Freiburg tut dies in Anwendung des bestehenden Lohnsystems vorbildlich, und er erreicht damit als Arbeitgeber, in allen Funktionen mindestens Lohnbedingungen des üblichen Marktes garantieren zu können. Zudem werden die Gehälter der Staatsangestellten nach wie vor alljährlich um eine Gehaltsstufe erhöht, was in der Privatwirtschaft in dieser Form ja bekanntlich nicht existiert.

Wie der Antwort des Staatsrates zu entnehmen ist, betrifft die von den Motionären heraufbeschworene Problematik - das heisst, ein Jahresverdienst von unter 48 000 Franken - weniger als 10 Personen, die notabene ohne Grundbildung sind, bei insgesamt 19 000 Staatsangestellten. Zudem werden diese durch die automatische Anpassung der Gehaltsskala spätestens in zwei Jahren ein Gehalt von ebenfalls jährlich 48 000 Franken erreichen. Zusammengefasst, meine Damen und Herren, diese Motion zielt in den luftleeren Raum. Der Kanton Freiburg ist nach wie vor ein ausgezeichnete Arbeitgeber. Es braucht keinerlei Anpassungen und schon gar nicht definierte Mindestlöhne.

Die Christlichdemokratische Fraktion folgt daher dem Antrag des Staatsrates und lehnt diese Motion einstimmig ab.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). Nous devons à nouveau nous prononcer pour l'instauration d'un salaire minimum de 4000 frs par mois, demande pourtant refusée nettement et récemment par le peuple suisse. Cette fois-ci, nos collègues députés Pythoud et Ganioz le demandent pour les employés de l'Etat, de même que pour les salariés des secteurs subventionnés.

Le groupe libéral-radical constate que le développement des motionnaires est en partie erroné s'agissant des classes, des échelons et des fonctions concernées par un salaire inférieur à 48 000 frs par année. La réponse de Conseil d'Etat à ce sujet est éclatante et a le mérite de préciser les classes touchées, classes une à quatre représentant aujourd'hui dix personnes qui atteindront le salaire minimum voulu dans les deux ans.

Le groupe libéral-radical estime que l'Etat employeur est très attractif tant au niveau des rémunérations, des prestations sociales et de la sécurité de l'emploi, ceci également pour le personnel moins qualifié. L'important pour notre formation politique est une place de travail dans un environnement clément. Même si l'Etat doit plus s'investir dans la formation des apprentis, nous constatons aussi que le personnel de l'Etat a de nombreuses possibilités de perfectionnement ou de formation complémentaire offertes, ce qui est aussi à relever. Fort de ces considérations, le groupe libéral-radical partage la position du Conseil d'Etat et rejettera la motion.

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). Je suis membre de la commission sociale de Villars-sur-Glâne, commission qui est parfois appelée à combler des budgets familiaux impossibles à tenir en raison de certaines rémunérations particulièrement basses, y compris pour des taux d'activités à 100%.

J'interviens aussi au nom du groupe Vert Centre Gauche qui soutient la motion à l'unanimité moins une abstention. Le message du Conseil d'Etat nous indique que peu de monde est concerné par une situation de rémunération inférieure à 4000 frs par mois. Et alors? Il s'agit d'une question de principe. Il n'est pas acceptable que l'Etat qui a un devoir d'exemplarité, ne paie pas correctement ses collaborateurs et ne verse pas un salaire qui permet de vivre dignement. Quant à l'argument sans cesse évoqué qui consiste à dire qu'un salaire minimum conduirait à un nivellement par le bas, rien ne permet d'étayer une telle affirmation.

En complément, il est important que l'Etat, lorsqu'il sous-traite des tâches, vérifie que les entreprises mandatées offrent une rémunération décente à leurs collaborateurs. Avec ces considérations, le groupe Vert Centre Gauche vous invite à soutenir cette motion.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Vous savez que je partage l'idée d'avoir un salaire minimum de 4000 frs en général et qu'une personne qui travaille correctement doit être payée correctement.

On doit aussi pouvoir faire des exceptions pour les personnes qui ont des difficultés, pouvoir les intégrer dans le marché du travail et c'est aussi le rôle de l'Etat de le faire. A ce moment-là, il y a peut-être des exceptions qui devraient être trouvées. Est-ce que l'exception doit être trouvée en mettant une règle à 4000 frs dans la loi et trouver des exceptions, malgré cette règle, pour ces personnes-là. Ou laisser faire comme on le fait actuellement sans un salaire minimum mais faire des exceptions comme on le fait déjà pour une dizaine de personnes? Ce qui me gêne dans la réponse du Conseil d'Etat est qu'il ne dit pas qu'il fait du social, ne dit pas que c'est pour l'intégration de personnes en difficultés. Il déclare que ces salaires sont versés à des personnes qui sont sans formation. Cela me cause des problèmes car une personne sans formation peut très bien travailler, de manière pénible et mériter un salaire bien plus élevé que 4000 frs, alors que des personnes qui ont eu une formation ne mériteraient peut-être pas 4000 frs car ils ont d'autres difficultés, mais méritent par contre d'être intégrées dans le marché du travail.

J'attends donc la réponse du Conseil d'Etat de manière à savoir si sa politique actuelle pour ces personnes est de faire du social et de trouver une solution pour les intégrer dans le marché du travail, ou au contraire de ne pas leur donner le salaire de 4000 frs uniquement parce qu'ils n'ont pas de formation. C'est ce qui fera pencher mon vote, même si je pense qu'une solution ou l'autre ne va rien changer du tout.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a également pris connaissance de la motion et de la réponse du Conseil d'Etat.

Au vu des statistiques telles qu'elles ressortent de la réponse, à savoir qu'il y a seulement une dizaine de collaborateurs qui seraient touchés par cet élément-là avec un salaire inférieur à 4000 frs par mois et surtout qu'avec l'augmentation automatique des paliers ces même personne retrouveraient un salaire qui dépasserait 48 000 frs dans deux ans, le groupe de l'Union démocratique du centre partage l'opinion du Conseil d'Etat et refusera cette motion.

Certains de mes préopinants ont relevé aussi les différences qui existent entre le domaine public et l'économie privée. Il faut mettre aussi en relief les prestations sociales que l'Etat fournit, ce qui est une bonne chose. Il faut aussi prendre en considération, lorsque l'on parle de rémunération, qu'il y a un certain nombre d'indépendants dans le canton, qu'il s'agisse d'agriculteurs ou des personnes actives dans le commerce de détail, qui ne touchent pas forcément 4000 frs par mois. Il faut aussi que cela se sache. Avec ces considérations, je vous invite à refuser cette motion.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie l'ensemble des députés pour leurs interventions et leurs considérations avec satisfaction ou déception.

Je peux vous dire que cette motion a le mérite de démontrer que l'Etat fait preuve de sa responsabilité sociale en terme d'engagement et de formation continue. En effet, cette intervention parlementaire nous a permis de faire un point de situation détaillé. Nous constatons aujourd'hui que seul un nombre infime de personnes se situent en-dessous de la barre des 4000 frs, en précisant que ce montant est atteint après deux ans d'engagement à l'Etat, et ceci sans exigence de formation. Je précise que ce n'est pas la formation qui fait les qualités. Je réponds là à la remarque de M. le Député Ducotterd. Je crois qu'il faut prendre en considération toutes les personnes sur le marché du travail. Je rappelle aussi que l'Etat fait des efforts en terme de formation et de formation continue.

Par conséquent, vous aurez constaté qu'il n'est pas nécessaire de légiférer pour légiférer. Je crois que le député Ducotterd l'a bien dit. Faire de la législation avec toutes les complications administratives n'est pas judicieux dans ce domaine avec ce que nous avons démontré en terme de responsabilité de l'Etat. Avec ces considérations, je vous invite à suivre le Conseil d'Etat en refusant cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 54 voix contre 29. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît

(SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP).
Total: 29.

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 54.*

Se sont abstenus:

Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG). *Total: 5.*

Rapport 2019-DAEC-117

Installation de boucles magnétiques à l'intention des malentendants (rapport sur le postulat 2018-GC-137) - suite directe

Représentant-e du gouvernement: **Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions**

Rapport/message: **04.07.2019** (*BGC septembre 2019, p. 2370*)

Discussion

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Nous saluons la suite directe que le Conseil d'Etat a donnée à notre postulat en rédigeant un rapport démontrant l'intérêt qu'il porte à la cause des malentendants avec la volonté d'installer des boucles magnétiques aux guichets de l'administration cantonale.

Avec l'arrivée à l'âge de la retraite des *baby boomers*, le nombre de personnes concernées par des problèmes auditifs va continuer de croître. Ce type de mesures s'inscrit dans le concept Senior+ et veut favoriser l'autonomie et l'accès à l'information. Il faut se rendre compte aussi que des personnes de plus en plus jeunes rencontrent des troubles auditifs. L'exposition aux décibels élevés péjorent aussi la situation.

Qu'est-ce qu'une boucle magnétique? Il s'agit d'un fil de cuivre posé le long des murs ou intégré dans la dalle ou le plafond, fermé en boucle et relié à un amplificateur. Le malentendant porteur d'un appareil auditif positionné sur T doit se tenir à l'intérieur de la boucle. La boucle magnétique capte le son émit par la source sonore, par exemple l'orateur, et le transmet directement à l'appareil auditif en mode récepteur. Ainsi, seul l'orateur est perçu et les bruits parasites sont éliminés.

Nous souhaitons que les communes et les associations de communes soient informées, sensibilisées à cette problématique afin qu'elles équipent leurs guichets administratifs, mais également leurs salles de conférence et de spectacle. Par ailleurs, ces installations ne sont pas très onéreuses. Il s'agit de quelques milliers de francs. Il est question aussi de pouvoir garantir l'accessibilité à la culture. Certaines salles de spectacle sont équipées, par exemple le théâtre Équilibre sur quelques rangées ainsi que le CO₂ et Bicubic, certaines salles de cinéma également. La plupart des églises le sont. Il est important que l'information soit donnée et surtout que la fonctionnalité de l'installation soit vérifiée avant la prestation.

Ce logo, vous le voyez ici, indique l'existence d'une telle installation. Pour davantage d'informations, je vous invite à consulter le site internet de l'association romande des malentendants, FOROM écoute. Je vous remercie de votre écoute attentive.

Hunziker Yvan (*PLR/FDP, VE*). Aider les malentendants qui sont équipés d'un appareil auditif, telle est la fonction principale d'une boucle magnétique. Si vous n'avez pas d'oreillette d'aide auditive, vous ne vous rendez pas compte d'une présence ou non d'une boucle magnétique. Dans son rapport, le Conseil d'Etat nous dit que ces installations améliorent sensiblement la possibilité des malentendants de participer activement à une vie sociale et culturelle. Je vous assure, M. le Conseiller d'Etat, que c'est un confort important pour ceux-ci.

Équiper les guichets de notre administration aurait déjà dû être fait car l'investissement n'est pas excessif. Il est de l'ordre de 5000 à 7000 frs suivant les endroits. Lorsque nous lisons dans la conclusion du rapport que notre administration mettra ces boucles au fur et à mesure des rénovations et des nouvelles constructions, cela laisse à penser que notre canton n'est pas prêt à aider les malentendants car son installation n'est pas très importante. Ce n'est pas difficile. C'est un simple fil de cuivre relié en boucle sur un amplificateur. Ce fil peut être mis au plafond, très peu visible, voire contre un mur. Il n'y a pas d'aménagement d'accès important à faire et très peu de contraintes sont liées à l'installation d'une boucle magnétique. La technologie permet aujourd'hui à une classe de personnes de pouvoir assister à des théâtres, des concerts ou autres spectacles. Notre devoir est de mettre en œuvre le plus rapidement possible ces avantages. C'est avec ces quelques remarques que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec grand intérêt de ce rapport. Nous rejoignons l'avis que les accueils des établissements recevant du public doivent pouvoir remplir une mission de service accessible à tous. Nous sommes donc très satisfaits des moyens qui sont déployés.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis membre de la direction de Pro Infirmis. Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse et pour son rapport. Je me permets juste deux ou trois commentaires. Le Conseil d'Etat se réfère à la norme SIA 500 et il est vrai que c'est la norme en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Je rappelle juste que cette norme, si elle fixe des critères qui sont bien établis, n'est pas très impérative quant au moment où on doit les introduire. Elle le prévoit pour toutes les nouvelles constructions et pour des transformations d'importance. Je crois que nous pourrions dépasser ce stade pour les boucles magnétiques en disant qu'il n'est pas nécessaire d'attendre une transformation d'importance pour équiper ces bâtiments en la matière.

Je me permets encore un commentaire. Nous parlons là des personnes qui souffrent de troubles auditifs. Il y a d'autres troubles qui peuvent aussi être compensés par des mesures qui sont relativement simples. Je pense qu'au moment où nous équipons des bâtiments, nous devrions pouvoir voir s'il y a aussi des dispositions à prendre par rapport aux personnes malvoyantes, des documents en langage simplifié quand il y a des explications.

Bertschi Jean (*UDC/SVP, GL*). Je suis une personnes ayant une perte auditive et portant des appareils d'aide auditive. Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié ce rapport et salue la reconnaissance du Conseil d'Etat de l'importance de mettre à disposition des malentendants des installations qui améliorent sensiblement la possibilité pour eux de participer activement à la vie sociale et culturelle.

La réponse à la demande formulée dans ce postulat concernant les services de l'Etat est la mise en œuvre progressive de la norme SIA 500 - construction sans obstacles, au fur et à mesure des rénovations et de nouvelles constructions. Le Conseil d'Etat propose également d'équiper des guichets importants de l'administration cantonale par des systèmes portatifs. Le groupe de l'Union démocratique du centre propose au Grand Conseil de prendre acte de ce rapport et de donner suite au présent postulat.

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). Je m'exprime à titre personnel et je remercie le Conseil d'Etat pour son rapport. Maman d'un enfant malentendant, je ne peux qu'applaudir toute démarche en faveur d'une plus grande accessibilité et l'engagement pris par le Conseil d'Etat dans ce rapport. Je souscris également aux propos de notre collègue Benoît Rey sur l'élargissement des mesures d'accessibilité.

J'ai parlé de ce rapport avec mon fils qui m'a confirmé que c'est une bonne idée, mais qui m'a aussi expliqué que les nouveaux appareils ne sont pas ou plus équipés de la fameuse fonction T qui permet de bénéficier de la fonction correspondante à la boucle magnétique, mais disposent d'autres fonctionnalités qui améliorent son quotidien dans ce domaine. Il y a beaucoup d'évolution dans le domaine technologique au niveau des appareils auditifs et je pense qu'il est important de se tenir à jour dans ce domaine. Dans ce sens, je m'étais vivement engagée lors de la révision de la LATeC pour que la Commission cantonale d'accessibilité soit premièrement composée de personnes touchées par différents types de handicaps, dont des handicaps sensoriels, ces personnes étant les plus à même de rendre les autorités attentives à leurs besoins en matière d'accessibilité; deuxièmement, qu'elle doit préavisier - et c'est maintenant écrit à l'article 6 de la LATeC - tous les projets publics. Avant, c'était une commission consultative et nous avons voté dans ce Parlement en faveur d'une compétence de préavis de tous les projets publics. J'avais alors cité l'importance de la pose d'une boucle magnétique dans les bâtiments publics, en 2008. J'aimerais

demander à M. le Conseiller d'Etat si cela fonctionne effectivement comme cela, si cette Commission est effectivement composée ainsi et si la Direction lui demande systématiquement de préavis les projets.

Je suis fermement convaincue que ce n'est qu'en consultant les personnes concernées que nous continuerons à prendre les meilleures mesures, la boucle magnétique en étant une évidemment. Mais il y en a peut-être d'autres sur la résonance des salles, sur l'utilisation des matériaux et sur l'utilisation de certaines couleurs qui sont un vrai handicap supplémentaire pour les personnes malvoyantes. Je pense que ce n'est qu'en consultant ces personnes que l'on prendra des bonnes mesures. J'insiste donc là-dessus. Je vous invite à prendre acte de ce rapport.

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV). En tant que directrice de Pro Infirmis Fribourg, je ne peux que remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse et le féliciter de mettre en place des boucles magnétiques pour les personnes malentendantes lors de réfections et de réaménagements des nouveaux guichets de l'Etat. Ceci va tout à fait dans le sens d'autonomie et d'inclusion voulues par la loi sur la personne en situation de handicap qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Afin que cette autonomie soit rapidement mise en place à tous les guichets de l'Etat, même ceux pour lesquels il n'est pas prévu de réfection, nous invitons le Conseil d'Etat à faire l'investissement de boucles portatives, car cet investissement n'est vraiment pas important. L'Etat a en effet ce devoir d'exemplarité qui incitera certainement des guichets privés à faire de même.

Nous remercions également le Conseil d'Etat de penser à tous les autres handicaps et là je rejoins nos collègues Benoît Rey et Gabrielle Bourguet sur le fait que le Conseil d'Etat doit être attentif aussi à tous les autres handicaps et permettre à chaque personne de ce canton l'autonomie à laquelle elle a droit.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Auch ich schliesse mich dem Dank meiner Vorrednerinnen an und begrüsse die rasche und positive Antwort und den dazugehörigen Bericht.

Ich begrüsse die Ausstattung der wichtigsten kantonalen Schalter mit tragbaren Induktionsschlaufen und die Umsetzung der Norm SIA 500 "Hindernisfreie Bauten" bei Renovationen oder Neubauten, damit Hörbehinderte eigenständig verschiedene Dienstleistungen in Anspruch nehmen können.

Ich habe hier noch eine Frage: Es ist sehr wichtig, dass Hörbehinderte am kulturellen und sozialen Leben teilnehmen können. Mir ist bewusst, dass Theater- und Konzertsäle oder Aulas von den Gemeinden oder Gemeindeverbänden gebaut werden. Aber meistens werden diese Bauten auch vom Kanton subventioniert. Wäre es hier nicht möglich, dass man Bedingungen an diese Subventionen knüpft und verlangt, dass beim Bau eines Konzert- oder Theatersaals Induktionsschlaufen eingebaut werden?

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie l'ensemble des députés qui saluent de leur accueil bienveillant les considérations du rapport du Conseil d'Etat. Je vais essayer de répondre de manière groupée parce que la plupart des députés qui ont parlé au nom de leur parti ont évoqué un petit peu les mêmes questions.

Comment prioriser les choses? A quel rythme réaliser les mesures? Le Conseil d'Etat a choisi une voie intermédiaire qui va plus loin que le minimum légal. Plusieurs intervenants ont évoqué la norme SIA 500 qui est le minimum et qui est relativement ouverte et pas super contraignante. Actuellement, la pratique va déjà un petit peu plus loin. Les choses qui vont plus loin d'après le rapport et que nous allons compléter, c'est d'une part la notion de chantiers d'importance: on peut la voir pour des très grands chantiers ou on peut voir cela de manière plus permissive, si j'ose dire, c'est-à-dire permettre de placer des boucles à plus d'occasions en cas d'ouverture de chantiers. Ce sont des choses qui sont actuellement en train d'être faites sur plusieurs chantiers en cours pour des bureaux de l'administration cantonale. On a d'autre part essayé de faire une priorité, c'est-à-dire de déterminer quelle est la fréquence de personnes pour un guichet dans le rythme dans lequel nous allons intervenir. Ceci est notamment une réponse au député Hunziker. Ce qui est clair c'est qu'on ne peut pas faire tout à la fois sur l'ensemble des bâtiments de l'Etat. Je rappelle qu'on a quelque 700 bâtiments. Vous enlevez les remparts, les tours qu'on ne va pas équiper avec des boucles auditives, mais il reste un nombre important de bâtiments et de guichets concernés. La priorisation s'est faite notamment en terme de fréquence, c'est-à-dire équiper en premier lieu les guichets où il y a beaucoup de monde qui passe avec une grande probabilité que des gens soient concernés et que l'investissement profite à quelqu'un. Ils seront prioritaires. Ceux où il y a peu de monde qui passe, on les traitera tendanciellement en dernier. C'est comme toute les politiques publiques.

Pour accélérer les choses, deux mesures ont été prises et cela répond à la plupart des interrogations: c'est traiter de manière ouverte la question du chantier d'importance et acquérir des boucles mobiles, c'est-à-dire qu'on peut placer rapidement à certains endroits. Ce sont des choses simples. Le coût des boucles mobiles est relativement bas et cela est un avantage, mais leur intégration est, des fois, moins jolie et charmante que si on les installe de manière fixe. Cela vaut notamment pour des bâtiments protégés. Par contre, l'avantage est que cela fonctionne quelques années et une fois que les guichets sont refaits

on peut mettre des boucles fixes. Cela permet d'avoir pour peu d'argent un effet relativement important en terme de levier car on peut les placer là où il y a la plus grande fréquence. Voilà les réponses principales aux questions qui ont été posées.

Une questions complémentaire a été posée par la députée Krattinger. Est-ce que l'on peut poser des conditions pour les domaines que l'Etat subventionne? Cela peut valoir pour des écoles, pour certains bâtiments d'intérêt public dans le domaine sport et culture. Si on le fait, cela présuppose une modification de dispositions règlementaires ou en tout cas de directives. On peut volontiers examiner la chose. Je ne veux pas vous promettre que cela se fera parce qu'on doit encore une fois modifier des dispositions. A priori, les subventions sont données pour l'ensemble des domaines concernés à condition que les règles de droit suisse — on ne va pas parler de double flux aujourd'hui mais disons que cela vaut pour la politique énergétique, pour les politiques sectorielles de tout domaine — soient respectées et on peut évidemment le préciser dans le règlement sans que cela pose un problème particulier. A priori, ce sont des choses envisageables, M^{me} la Députée Krattinger.

Ensuite, une question a été posée par plusieurs intervenants sur les tiers, c'est-à-dire les communes, associations de communes, fondations et autres privés qui ont des installations pour lesquelles il y a un accès important qui peut concerner des personnes avec des troubles auditifs. Ce que le Service des bâtiments est en train de préparer est une feuille de conseils. On ne peut évidemment pas intervenir en tant que canton directement sur des activités purement communales. Les communes sont assez demandeuses de conseils dans toute une série de domaines pour les aider. Ce n'est pas que l'on veuille donner des normes ou autre chose, mais simplement donner des coups de main pour éviter que le travail ou les roues se réinventent un peu partout. Ces directives doivent être publiées début 2020 dans le cadre de toute une série de recommandations qui constituent ensemble le portefeuille de développement durable pour les communes, dans lequel il y a un volet qui concerne les personnes avec handicap.

Concernant les questions de la députée Bourguet: je n'ai pas la composition en tête de la Commission. J'ai vérifié sur le site internet s'il y a bien la Commission qui est évoquée, mais la composition n'y est pas. Je ferai volontiers la vérification rapidement et vous informerai sur sa représentativité par rapport aux personnes malentendantes. D'une manière générale, les principaux dossiers sont envoyés à la Commission pour répondre aux conditions légales. Je n'ai pas un tableau systématique, mais je vois par contre régulièrement revenir des dossiers avec des commentaires de la Commission qui suit de très près ces dossiers-là. J'ai l'impression qu'elle fait très bien son travail. Voilà en quelques mots les réponses aux députés.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport d'activité 2019-GC-93 Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR) - rapport 2018

Rapporteur-e:	Emonet Gaétan (<i>PS/SP, VE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Rapport/message:	31.05.2019 (<i>BGC septembre 2019, p. 2408</i>)

Discussion

Emonet Gaétan (*PS/SP, VE*). Comme en juin tout le monde attendait avec impatience le départ pour les forêts veveysannes, je vous commente aujourd'hui le rapport 2018 de notre Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR).

En 2018, le bureau de la Commission a siégé à trois reprises et les délégués se sont réunis deux fois en séance plénière, à Lausanne le 1^{er} juin et à Genève le 19 octobre. La délégation s'est réunie en 2018 à une seule reprise pour préparer la séance plénière de printemps. Je tiens à reprendre deux thématiques qui nous ont occupés durant cette année passée.

Premièrement, je vous signalais dans mon rapport de l'année dernière que lors de notre assemblée plénière du 3 novembre 2017 qui s'est tenue à la salle du Parlement vaudois, la thématique abordée était consacrée à l'enseignement de l'informatique, l'éducation au numérique. Ce dossier a fait l'objet d'un suivi particulier qui se poursuit encore cette année. La Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) réfléchit actuellement à un plan d'action qui mettrait en exergue diverses mesures en faveur de l'éducation numérique. Ainsi, il est nécessaire de généraliser l'apprentissage de l'informatique. Il est urgent de déterminer les prérequis à l'entrée au secondaire II, à la suite à la décision de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) d'introduire l'enseignement obligatoire de l'informatique au gymnase. Il est indispensable de revoir et de mettre à niveau les objectifs du plan d'études romand (PER) avec celui du Lehrplan 21. Il

est impératif de trouver des solutions quant aux différents verrous à faire sauter qui retardent les mesures déjà prises dans les cantons. Ce sont des verrous techniques, de formation des enseignants et de mise à disposition de moyens financiers suffisants. La volonté de la Commission interparlementaire (CIP) est de faire évoluer le plan d'étude romand de manière à fixer des objectifs communs. La CIP devra prendre des décisions politiques et délimiter les prérequis et les objectifs à atteindre par tous les élèves. Il s'agira aussi, comme pour le canton de Fribourg, canton bilingue, d'atténuer le décalage entre le plan d'études romand et le Lehrplan 21. La décision première à prendre dans ce programme d'action est de rendre l'enseignement de l'informatique obligatoire, donc introduite comme discipline en tant que telle, même si aujourd'hui c'est à grande satisfaction que dans la partie francophone du canton de Fribourg cet enseignement est intégré par les enseignants et enseignantes dans les différentes branches qu'ils enseignent, avec des supports pertinents et performants mis à leur disposition. Cependant, la modification du plan d'étude romand pour aller vers une extension de l'éducation au numérique demandera, en plus de l'équipement des salles de classes, une formation des enseignants que les HEP devront intégrer dans leur cursus de formation initiale et dans les offres de formation continue. Enfin, en ce qui concerne l'intégration de cette nouvelle discipline dans la grille horaire, la question reste ouverte car cette grille horaire n'est pas extensible et on ne pourra pas diminuer la dotation pour les autres branches. Gageons que notre Parlement sera informé des décisions à venir et que nous aurons aussi notre rôle à jouer pour relever ce défi de l'éducation numérique à l'école.

Deuxièmement, pendant la séance plénière du 19 octobre 2018 à Genève, la Commission a focalisé sur la thématique de l'épuisement professionnel chez les enseignants. Plusieurs hypothèses au mal-être des enseignants ont été évoquées, notamment les défis relationnels avec les élèves et leurs parents, la promotion de l'intégration dans les classes ou l'administration devenue trop conséquente. La Commission a essayé de réfléchir aux moyens et aux mesures permettant d'y remédier. De son avis, la formation des enseignants doit être questionnée ainsi que le soin particulier à apporter à l'accompagnement en entrée en profession. En ce qui concerne la formation, deux questions restent ouvertes: faut-il rallonger la durée de cette formation? faut-il intensifier la formation sur le terrain? En ce qui concerne l'entrée en profession, les dispositifs mis en place dans la plupart des cantons pourraient être renforcés. En effet, au moment où un enseignant ou une enseignante entre concrètement en fonction, il ou elle se trouve dans un tout autre contexte que lors de sa formation en HEP. Il ou elle doit parfois faire face à de réels problèmes en partie inconnus qu'il doit gérer souvent seul, problèmes de didactique, de dialogue avec les parents ou les élèves, problèmes relationnels. C'est à ce moment-là que le recours à un système de mentorat peut être précieux.

En ce qui concerne les comptes du secrétariat général 2017, ils ont bouclé avec un excédent de charges de 153 000 frs, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de plus de 432 000 frs. Cependant, en tenant compte de l'utilisation d'un fonds propre de 13 000 frs ainsi qu'à l'utilisation du solde de la réserve dédiée à des départs anticipés, l'excédent passe à un peu plus de 205 000 frs, montant qui peut être prélevé sur les capitaux propres. Comme annoncé lors de la présentation des budgets 2018 et 2019, de nombreuses économies ont pu être réalisées afin d'anticiper les excédents de charges annoncés. Du côté de l'unité des moyens d'enseignement, le résultat opérationnel est positif de près de 50 000 frs. Il est inscrit au résultat annuel du bilan et le solde de liquidités permet de voir venir et surtout de suivre le programme d'édition de nouveaux moyens d'enseignement compatibles avec le PER, en particulier un nouveau moyen d'enseignement pour le français. Pour les autres moyens, plusieurs sont en phase d'introduction et leur retour sur investissement se verra ultérieurement, lorsque les cantons achèteront tous les moyens d'enseignement mis à disposition des enseignants et des enseignantes. Le budget 2019 est certes déficitaire et le besoin de financement est conséquent. Les réserves et les contributions cantonales, non augmentées, permettent à la CIP de continuer son travail sereinement. La situation de la CIIP est aujourd'hui saine, mais de nombreuses interrogations portent sur le programme, qui est en cours de rédaction, sur le programme 2020-2023, puisque les réserves ont été épuisées et que d'autres dossiers émergent, comme le numérique que j'ai développé plus haut dans mon rapport. Une réflexion est menée par rapport au futur périmètre d'action de la CLIP. Cela exigera de la vigilance et une augmentation de la contribution des cantons de 2%, qui correspond au rattrapage de l'indexation qui n'a pas changé depuis 2016.

Avant de terminer ce rapport, je tiens à remercier les membres de la délégation fribourgeoise pour leur travail et leur implication dans les affaires scolaires romandes. Pour rappel, il s'agit de nos collègues M^{mes} Sylvia Baiutti, Sylvie Bonvin-Sansonnens, Madeleine Hayoz, Nicole Lehmer, qui a été remplacée par M^{me} Martine Fagherazzi, et de MM. Michel Chevalley et François Genoud.

Compte tenu des informations données et du travail sérieux de la Commission interparlementaire du contrôle de la Convention scolaire, il est proposé à l'unanimité de prendre acte et d'accepter ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie M. le Rapporteur pour sa présentation complète et avec toute la pertinence que l'on connaît au suivi de cette Convention scolaire romande.

Je peux donner un ou deux petits points supplémentaires. Ce rapport porte sur l'année 2018. Les travaux ont été poursuivis en 2019 et le plan d'action qui est annoncé a été décidé et il est en cours de réalisation. Actuellement, nous avons mis en consultation, depuis la semaine passée, la refonte du plan d'études romand en intégrant l'éducation numérique comme branche

propre, consultation qui va durer jusqu'en début octobre. On pourra ensuite prendre les décisions qu'il faut. L'implantation du nouveau plan d'études prendra aussi quelques années. Comme vous l'avez évoqué, les grilles horaires ne sont pas extensibles à l'infini et il y a tout un travail qui nous attend en la matière.

Deuxième remarque sous le chapitre de l'épuisement des enseignants: vous avez pu lire que le sujet actuel dans les cantons est celui de la pénurie d'enseignants. Le seul élément que je voulais relever est que la cause de cette pénurie n'est pas forcément la même d'un canton à l'autre. Les conséquences sont les mêmes et cela veut dire que pour nous la solution consistant à aller prendre des enseignants dans d'autres cantons parce qu'il en manque chez nous n'existe pas. Il faudra donc trouver les solutions dans le canton de Fribourg comme nous avons déjà commencé à le faire. Je remercie encore M. le Rapporteur et la Commission.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion 2019-GC-21

Liberté d'accès à l'année préparatoire "passerelle"

Auteur-s:	Rey Benoît (<i>VCG/MLG, FV</i>) Kolly Nicolas (<i>UDC/SVP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Dépôt:	06.02.2019 (<i>BGC mars 2019, p. 501</i>)
Développement:	06.02.2019 (<i>BGC mqrS 2019, p. 501</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	12.06.2019 (<i>BGC septembre 2019, p. 2489</i>)

Prise en considération

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Fribourg est un canton où la formation a une place privilégiée, tant auprès de la population qu'auprès de ses autorités. La formation fribourgeoise est performante, les différentes statistiques que le Conseil d'Etat nous a données dans sa réponse le confirment. Je relèverai en particulier la qualité de l'école obligatoire qui a testé, par les études PISA, la renommée de nos gymnases, celle de notre Université et le développement continu de nos hautes écoles spécialisées avec leurs nombreuses filières. L'époque où l'on savait, dès les premières années d'école primaire, qui allait aller au Collège St-Michel pour les garçons, au collège Ste-Croix pour les filles et puis à l'université ou qui allait passer à l'école secondaire, puis faire un apprentissage et sa formation s'arrêtait là, est terminée et révolue et c'est bien ainsi. Le Conseil d'Etat le dit lui-même, la perméabilité des filières garantit un développement optimal et individuel des possibilités de formation de qualité. Cette perméabilité repose, et nous ne le contestons pas, sur des mises à niveau des exigences de base, de connaissances et c'est bien là la raison des années préparatoires, des années de préformation, des années de passerelle qui sont mises en place. Ces acquisitions faites durant ces années sont attestées et sanctionnées par un examen et c'est parfaitement justifié. Par contre poser un obstacle supplémentaire à celle ou à celui qui souhaite s'améliorer, se mettre à niveau, est incompréhensible dans une logique de progression qui est celle de la formation. Si nous pouvons comprendre les raisons liées au désistement ou aux abandons de formation évoqués par le Conseil d'Etat, il y a certainement d'autres solutions pour y arriver.

Merci à certains collègues de faire un tout petit peu moins de bruit.

Fribourg fait cavalier seul en la matière, en introduisant un examen. Le Conseil d'Etat a l'honnêteté de le mentionner dans ses différentes statistiques, mais le Conseil d'Etat chevauche dans la fausse direction. Cet examen pose en outre des questions de planification et de surcroît de travail et de stress qu'évoquera mon collègue de parti. Si l'on veut soutenir la perméabilité et donner à tous les jeunes les possibilités d'atteindre un objectif de formation, il faut valoriser ces passerelles, ces passerelles qui sont un réel effort pour tous les étudiants. Est-ce le cas? Je souhaite donner la parole à une jeune, une jeune qui a fait cette passerelle et qui a écrit un petit mot dans une lettre de lecteur cet été. Cette jeune, qui nous fait le plaisir d'être aussi dans la tribune aujourd'hui, écrivait la chose suivante: "Ces derniers temps, les résultats des examens de fin du secondaire 2 ont été publiés. Avez-vous remarqué que comme chaque année, ceux de la passerelle bac ouvrant l'accès à l'université aux personnes n'ayant pas fréquenté le collège n'y figuraient pas. Rien d'étonnant quand on sait que les lauréats ne sont pas conviés à la remise des diplômes en compagnie des collégiens dont ils partagent pourtant les locaux, les professeurs et le programme". Et elle poursuivait plus loin: "Et voilà qu'aujourd'hui, l'accès même à cette passerelle est mis en danger par la possible introduction d'un examen d'entrée, violation flagrante de l'égalité des chances. La passerelle est-elle un droit ou doit-on la mériter avant même d'y entrer? "

Je remercie Leslie pour ce message et je souhaite demander au commissaire du Gouvernement pourquoi opter pour cet Alleingang fribourgeois, avec un examen. Fribourg doit continuer à ouvrir toutes les possibilités en matière de formation et ne plus avoir cet examen particulier. Je vous demande à toutes et à tous de soutenir cette motion.

Fagherazzi-Barras Martine (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignante. Le groupe socialiste soutiendra pleinement cette motion car elle met en lumière ce qui nous paraît être un certain non-respect d'une valeur chère à notre idéal en matière de formation, l'égalité des chances. En fixant un examen d'entrée à une année censée préparer les étudiants à un examen, on ne leur donne même pas la chance d'accéder à un soutien qui leur aurait peut-être potentiellement permis d'être à niveau pour tenter leurs chances et se voir ouvrir les portes d'une formation supérieure. Le goût des études vient en étudiant, celui de la formation en se formant. Il serait dommage, comme le soulignent les auteurs de cette motion, que nous affaiblissions l'attrait et l'accès aux formations supérieures pour des personnes qui ont développé des compétences pratiques, utiles et valorisantes, lors de leur formation initiale, un atout complémentaire indéniable que nous devons valoriser auprès des jeunes. Dans son message, le Conseil d'Etat argumente le fait qu'un examen d'entrée permet, je cite "de conforter les personnes avec la motivation et le potentiel requis dans leur choix d'accéder à cette filière". Il apparaît plutôt que ce choix sonne comme une sanction, avant même que la personne motivée ait une chance réelle de développer tout son potentiel durant une année censée être préparatoire. Le Conseil d'Etat motive aussi la tenue de cet examen afin d'éviter des créations de classes inutiles qui coûteraient cher aux contribuables. Pour l'enseignante que je suis, c'est un argument difficile à entendre car une année de formation, même si elle se solde par un échec n'est jamais perdue dans la consolidation du savoir d'un étudiant. Essayer, c'est déjà une réussite. C'est du moins la pédagogie que j'essaie d'inculquer à mes élèves et si je n'y croyais pas, je crois qu'il ne me resterait plus qu'à rendre sur le champ mon tablier d'enseignante.

Quant à l'argument de la difficulté d'une affectation supplémentaire de personnel enseignant qu'occasionnerait un accès facilité à l'année préparatoire, si nous nous retrouvons actuellement à flux tendus, c'est peut-être aussi en partie parce que nous augmentons sans cesse les exigences de la formation des enseignants et que nous ne facilitons pas suffisamment l'accès par passerelles. Nos jeunes sont confrontés à un monde du travail de plus en plus compétitif qui les oblige, les pousse ou les motive à devoir accomplir des formations de plus en plus exigeantes. Tout un chacun a le droit de vouloir atteindre ce qui lui tient à cœur de réaliser pour son avenir professionnel et personnel et certains ont besoin parfois de plus de temps pour développer leur potentiel ou se découvrir simplement une motivation plus tardivement que d'autres. Offrons-leur donc simplement la possibilité d'oser y croire et c'est ce que nous pouvons aider à mieux concrétiser en soutenant cette excellente motion. Je vous remercie de votre attention.

Brügger Adrian (*UDC/SVP, SE*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Motion unserer Kollegen Kolly/Rey an ihrer Fraktionssitzung diskutiert. Die Motion will einen uneingeschränkten Zugang zum Vorbereitungsjahr.

Herr Regierungsvertreter, ist es nicht legitim, wenn man die Kriterien des Bundesrechts erfüllt, dass man dann ohne Weiteres zugelassen wird zur Passerelle? Schwächt es in Ihrer Fassung nicht das duale Bildungssystem, indem noch eine weitere Hürde gestellt wird?

Wir von der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei finden praktisch einstimmig, dass dies nicht der Fall sein darf. Sie sprechen von hohen Kosten aufgrund der hohen Rückzugsrate. Wir sind klar der Meinung, dass das duale Bildungssystem tiefere Kosten mit sich bringt und dass mit der zusätzlichen Berufsmaturität die Zugangskriterien ausreichend erfüllt sind. Es darf nicht angehen, dass die Attraktivität hier aufs Spiel gesetzt wird. Interessierte sollen aus unserer Sicht daher ohne Aufnahmeprüfung Zugang zur Passerelle erhalten.

Glasson Benoît (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a étudié cette motion qui demande au Conseil d'Etat une modification de la LESS afin d'abolir l'examen d'entrée à l'année préparatoire, c'est-à-dire la passerelle, et d'introduire une base légale pour permettre aux étudiants d'avoir accès, sans restriction, à cette année préparatoire. Les motionnaires estiment les exigences de l'examen élevées et que de ce fait, il y a trop d'échecs. Selon eux, une maturité professionnelle ou un certificat de maturité spécialisée devrait pouvoir ouvrir une porte à cette année préparatoire passerelle. Il est clair qu'un examen d'entrée élimine d'office les candidats. Cependant, accepter des étudiants n'ayant pas le niveau à cette année passerelle n'est pas très honnête vis-à-vis de ces derniers, qui auraient toutes les chances d'échouer à l'examen final. Cette année préparatoire a un coût non négligeable, que ce soit pour l'Etat comme pour l'étudiant. Donner une chance sans gros succès à un étudiant n'est à mes yeux pas satisfaisant. Nous avons la chance d'avoir un système de formation qui permet de se perfectionner ou de bifurquer. Il est vrai que dans notre pays la formation est exigeante, mais c'est ce qui fait la qualité suisse. Ne baissons pas la qualité de notre formation en créant des études à deux vitesses. Pour le maintien de la valeur de nos diplômes, le groupe libéral-radical rejette cette motion et vous prie d'en faire de même.

Genoud François (*PDC/CVP, VE*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de la motion Nicolas Kolly et Benoît Rey ainsi que de la réponse du Conseil d'Etat. Après discussion, la proposition des motionnaires demandant au Conseil

d'Etat une modification de la loi afin d'abolir l'examen d'entrée à l'année préparatoire et d'introduire une base formelle qui permettrait aux étudiants d'avoir accès sans restriction à cette année préparatoire n'a pas été retenue par notre groupe.

Pourquoi ce choix? Dans notre canton, l'éducation occupe une place prépondérante et son niveau élevé est incontesté. La perméabilité entre les filières garantit un bon développement individuel, ceci commence déjà au cycle d'orientation. Les nouvelles conditions d'admission dans les écoles du secondaire supérieur visent également à augmenter cette perméabilité et ceci grâce à cette passerelle maturité professionnelle ou spécialisée - hautes écoles universitaires. Avec la liberté d'accès à l'année préparatoire passerelle, nous craignons que bon nombre d'étudiants choisissent cette voie, ne trouvant peut-être pas d'autre solution. Cet examen d'entrée permet de mieux cibler et de gérer plus facilement les admissions. Si l'on se base uniquement sur les notes moyennes de maturité ou des entretiens, l'égalité des chances ne sera pas la même qu'en passant un examen identique pour tous les candidats. L'examen a le mérite de clarifier le potentiel aux études, sans se baser sur des notes obtenues dans différents types de maturité. Il évite un trop grand nombre de retraits avant et pendant la formation ainsi qu'un taux d'échecs élevé à l'examen. Nous avons également été sensibilisés par le fait qu'un candidat ayant échoué à cet examen a la possibilité de le repasser une fois ou de s'inscrire à l'examen final. Diverses écoles privées préparent également les étudiants à ces examens. Pour ces raisons ainsi que celles évoquées dans la réponse du Conseil d'Etat, le groupe démocrate-chrétien va rejeter cette motion.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). A la lecture du document et de la motion, j'étais extrêmement partagé et finalement j'ai décidé de prendre contact avec mon premier lien d'intérêts qui est mon épouse, professeure concernée à l'École des métiers. Je lui ai posé la question : "Qu'est-ce que tu en penses?". Je lui ai demandé de voir aussi auprès de ses collègues. Ce qu'il en est ressorti, c'est ceci - je pense que c'est aussi un témoignage qu'il est important de connaître. Autrefois on n'avait qu'une maturité, la maturité dite "gymnasiale" qui ouvrait toutes les portes. Aujourd'hui on a différentes maturités: on a une maturité artistique (à Eikon par exemple), on a une maturité technique à l'École des métiers, on a des maturités de culture dite générale. Or, dans ces différentes maturités, le nombre d'heures de maths peut varier entre 4 et 12 heures par semaine, donc selon les cas, vous avez des différences fondamentales au niveau des leçons qui sont données dans les différentes branches. Et globalement les professeurs pensent très clairement que maintenir cet examen de passerelle est une bonne chose, est une chose juste pour directement orienter les gens par rapport aux possibilités qu'ils ont et où il y a peut-être des besoins supplémentaires dans certaines branches, selon la maturité qu'ils ont.

On croyait que la maturité était de toute façon la même partout. Non, il y a des différences fondamentales entre les différents types de maturité. Il faut éviter qu'on crée un leurre en disant aux élèves concernés: "Tu peux y aller, tu passes une année là-bas et après on verra bien avec l'examen final si tu ne réussis pas". Tant pour l'Etat que pour ces gens, c'est une mauvaise chose. Par contre faire l'examen et pouvoir le répéter rapidement permet peut-être à l'élève de faire quelques cours complémentaires dans les branches où il a des lacunes. Dans ce sens-là, c'est une excellente chose. Par rapport à l'enquête que j'ai menée, il y a une critique concernant cet examen, qui est aussi fondamentale, Monsieur le Commissaire du Gouvernement: l'examen a lieu en mars, c'est trop tôt dans le cursus des jeunes qui font leur maturité professionnelle, c'est beaucoup trop tôt, ils sont en plein cursus, ça devrait avoir lieu beaucoup plus tard, pour avoir une belle représentativité aussi des valeurs de l'examen. Il y aurait moins d'échecs à mon avis, si on reportait de trois mois l'examen. En conclusion, je vous invite à refuser cette motion, à maintenir le statu quo, mais en déplaçant la date des examens de mars à juin, par exemple. Voilà, avec ces propos j'ai terminé. Je vous remercie de ne pas valider cette motion et vous remercie de votre attention.

Perler Urs (*VCG/MLG, SE*). Zuerst möchte ich meine Interessenbindungen bekannt geben: Ich bin Lehrer und Vorsteher am Kollegium Heilig Kreuz.

Auf der einen Seite begreife ich die Argumente der Motionäre, die sagen, dass eine Aufnahmeprüfung dazu führen kann, dass Interessierte ausgeschlossen werden, die eigentlich das Potential hätten, aber aufgrund der verschiedenen beruflichen Ausbildungen ungenügende Kenntnisse zum Zeitpunkt der Prüfung haben. Wie mein Vorredner, Herr Dafflon, gesagt hat, ist es für die Studenten mühsam und sicher nicht ideal, wenn sie sich auf die Prüfungen der Berufsmatura, die im Mai/Juni stattfinden, vorbereiten müssen und gleichzeitig die Aufnahmeprüfung für die Passerelle absolvieren müssen.

Auf der anderen Seite begreife ich auch die Stossrichtung des Staatsrates, mittels Aufnahmeprüfung sicherzustellen, dass Personen mit entsprechendem Potential und entsprechender Motivation den Ausbildungsweg beschreiten können - dies umso mehr, als die Prüfungen in Mathematik und der ersten Sprache so gewählt werden, dass insbesondere das logische und konzeptionelle Denken sowie das Textverständnis und Argumentieren geprüft wird.

Ich denke, es ist wichtig, dass mit der Aufnahmeprüfung die Rückzugs- und Misserfolgsquote gesenkt werden kann. Ich sehe als Lehrer und Vorsteher regelmässig, wie frustrierend es für Schüler ist, wenn sie am falschen Platz sind. Es ist dies nicht nur ein verlorenes Jahr und eine Verschwendung der persönlichen Ressourcen, sondern oftmals verbunden mit einem Gefühl des Gescheitertseins und führt zu einem Verlust des Selbstwertgefühls.

Jelk Guy-Noël (*PS/SP, FV*). Je suis enseignant à l'ECGF et je forme justement des étudiants qui termineront leur formation par une maturité spécialisée en pédagogie, en social ou en santé. Ce sont précisément ces étudiants qui sont potentiellement concernés par cette année préparatoire passerelle. Je souhaite vraiment que ceux et celles qui ont le potentiel de poursuivre leurs études puissent effectuer cette année de préparation passerelle sans qu'on ne leur barre l'accès à celle-ci, avant qu'ils n'aient pu la débiter. Le but d'une telle année est justement de donner à ces étudiants la possibilité de pouvoir se mettre à niveau. La vie de certains de ces jeunes est malheureusement déjà très sinueuse à cet âge. En ma qualité de professeur de classe, en 20 ans, j'en ai entendu déjà beaucoup. Leur offrir une telle passerelle ne peut que leur être profitable. En une année, il peut se passer tellement de choses dans la vie de ces étudiants. Pensez, Mesdames et Messieurs les Députés, qu'il pourrait s'agir de votre enfant, de votre neveu, de notre neveu, de notre filleul: nous serions tous très heureux de pouvoir leur offrir cette possibilité. Afin de donner le maximum de chances à nos jeunes, je vous prie d'accepter la motion de nos collègues Rey et Kolly.

Boschung Bruno (*PDC/CVP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Präsident der Schulkommission des Collège St-Michel. Wie Sie wissen, ist dort diese ganze Passerelle angesiedelt.

Ich möchte hier ein bisschen aus der Praxis erzählen und bitte Sie, diese Motion nicht zu unterstützen. Die grosse Durchfallquote in diesen Paserelleklassen ist immer wieder ein Thema, hier ein paar konkrete Zahlen dazu. Wir hatten im Collège St-Michel nach der Einführung dieser Vorprüfung einen deutlichen Rückgang der Eingeschriebenen. Dies hat sich bis zum Schluss ausgezahlt. Es waren nach der Einführung dieses neuen Filters noch 97 Personen, die sich eingeschrieben hatten, im Vergleich zu vorherigen 183. Von diesen 97, die diese Vorprüfung gemacht haben, haben es schlussendlich 50 Prozent geschafft. Das ist in dieser Passerelle eine hohe Quote. Vorher, mit 183 Einschreibungen, musste bereits im Juli die erste Klasse wieder geschlossen werden, weil diese Leute einfach nicht mehr da waren. Es hat viele sehr gute und motivierte Leute, die diese Passerelle in Angriff nehmen, aber es hat auch sehr viele, die keine Ahnung haben, was sie machen wollen. Und diese kommen einfach und belasten unser System und den Lehrkörper. Das gibt Kosten und Umtriebe und Unzufriedenheit, auch im Lehrkörper des Collège St-Michel, das kann ich Ihnen sagen.

Ich möchte Sie bitten, diese Motion nicht zu unterstützen und mit diesem Vorfilter weiterzufahren.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Quel formidable système de formation nous avons en Suisse, c'est la première chose qu'il faut dire, qui permet à un jeune apprenti d'aller jusqu'aux plus hautes formations académiques. Ce système est envié dans le monde entier, on l'a vu encore aux championnats du monde des métiers. Nos apprentis sont parmi les meilleurs du monde et c'est la première chose qu'il faut dire, il faut en être fiers. Mon lien d'intérêts, aujourd'hui périmé, est que moi-même j'ai passé cet examen passerelle; c'était la première passerelle mise en place par le canton de Fribourg en 2009. Je peux vous assurer qu'à l'époque, la mise en place de cette passerelle s'était faite un peu à la petite semaine. Ainsi, à titre d'exemple, le corps enseignant nous avait communiqué la liste des mauvais livres que nous devons lire pour passer l'examen de langue étrangère. Alors j'espère que tout cela s'est amélioré car sinon il n'y a peut-être pas à aller chercher plus loin les raisons des hauts taux d'échecs.

Cette motion a pour but d'accroître l'attractivité de la formation duale en apprentissage et de supprimer une nouvelle contrainte imposée à ce cursus de formation. Cela a été dit et je le répète, la perméabilité des systèmes de formation est une immense chance dans notre système et la décision prise par la DICS de mettre en place un examen d'entrée à l'année préparatoire, qui prépare elle-même à un examen d'entrée, est incompréhensible. A quand un cours préparatoire pour l'examen d'entrée à l'année préparatoire pour l'examen d'entrée ainsi de suite, ça ne tient pas la route Monsieur le Conseiller d'Etat. Nous apprenions dans la presse, cet été, que d'après l'Office fédéral de la statistique, le nombre de maturités gymnasiales va croître et le nombre de CFC continue de baisser. On a également appris dernièrement que le nombre de places d'apprentissages vacantes augmente toujours et ça va toujours dans ce sens-là. Cette situation est très préoccupante, dans la mesure où le système de formation duale que nous connaissons est envié dans le monde entier, je l'ai dit, est l'un des piliers du succès de notre pays et de notre économie. Tout doit être mis en œuvre afin de rendre attractif ce type de formations et pas le contraire. Cela passe en premier lieu par les conseillers en orientation et les professeurs dans les CO, qui doivent mettre en avant la formation en apprentissage et pas le contraire. Cela passe aussi par la mise en place de passerelles efficaces, qui donnent à toutes et à tous la même égalité des chances. Il est connu que cet examen d'entrée à l'université est difficile et cela explique un taux d'échec important. Ces élèves qui ont fait un apprentissage doivent rattraper en une année tout le cursus que les autres font en 4 ans. C'est difficile, il y a un grand travail à faire. Malgré tout, je suis très satisfait de savoir que le nombre d'élèves qui s'inscrivent à cet examen passerelle est en constante hausse et j'espère que ça va continuer. J'affirme d'ailleurs que les étudiants qui viennent du monde professionnel apportent une immense plus-value au monde universitaire qui est parfois un peu déconnecté de la réalité. Il faut encourager ces passerelles et continuer d'aller dans ce sens.

Revenons, si vous me le permettez, à cette motion qui vise la suppression de cet examen d'entrée à l'année préparatoire. Je constate qu'au sein de l'Instruction publique du canton de Fribourg, depuis quelques temps et cela est un peu préoccupant, on met davantage de barrières aux études que d'encouragements. Je fais référence à cet examen d'entrée. Je fais également

référence à l'augmentation des coûts des taxes pour les études universitaires. Monsieur le Commissaire, redressez la barre, vous en avez l'occasion aujourd'hui. S'agissant de cette année préparatoire, plutôt que d'empêcher des étudiants d'y avoir accès par un examen d'entrée, j'encourage la DICS à mettre en place éventuellement un examen facultatif et indicatif, qui permettra à l'étudiant de savoir où il en est et peut-être d'être conseillé. On peut lui dire: "Tu n'as pas le niveau, tu vas perdre une année, va dans une autre direction". Mais dans tous les cas, cet examen ne doit pas être éliminatoire et il faut laisser la chance à chaque étudiant de pouvoir se présenter à l'examen de passerelle, du moment qu'il remplit les critères légaux qui ont été mis en place par le législateur fédéral - il faut une maturité professionnelle. Il en va de l'égalité de chances de tous les étudiants. Et dans tous les cas, même si l'un ou l'autre étudiant arrête en cours d'année ou termine avec un échec, ce n'est jamais perdu. Ou alors à retenir que l'instruction a comme seul but de passer des examens, mais ce n'est pas la finalité de l'école, ne l'oublions pas. Je vous remercie d'accepter cette motion.

Salutations

Le Président. Je voudrais saluer dans la tribune la présence de nos trois lutteurs fribourgeois couronnés fédéraux, Benjamin Gapany et Lario Kramer, de l'association romande, et Michael Wiget de l'association bernoise. Messieurs, je salue vos performances (*applaudissements*) et vous souhaite la bienvenue dans cette salle pour suivre une partie de nos débats.

Motion 2019-GC-21

Liberté d'accès à l'année préparatoire "passerelle"

Auteur-s:	Rey Benoît (<i>VCG/MLG, FV</i>) Kolly Nicolas (<i>UDC/SVP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Dépôt:	06.02.2019 (<i>BGC mars 2019, p. 501</i>)
Développement:	06.02.2019 (<i>BGC mqrs 2019, p. 501</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	12.06.2019 (<i>BGC septembre 2019, p. 2489</i>)

Prise en considération (suite)

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie tous les intervenants pour leur intérêt. J'aimerais juste préalablement dire qu'en aucun cas cet examen d'admission a pour but de bloquer ou de limiter l'accès à la passerelle. Le point essentiel, c'est celui de l'orientation du jeune qui s'inscrit à cette année passerelle. Lorsqu'on observe les chiffres de l'évolution de la fréquentation de la passerelle, on voit que pour l'édition 2018-2019, sur 185 jeunes inscrits, 133 sont venus début septembre aux cours. Il y en a donc une cinquantaine qui ne sont même pas venus et qui se sont inscrits. Ensuite, il y a une centaine qui se présente à l'examen de fin d'année, donc il y en a encore une trentaine qui, pendant l'année, ont abandonné. Sur la centaine qui viennent à l'examen, il y en a 55 qui réussissent. Ces chiffres sont donc ceux de la situation sans examen d'admission (2018-2019), où vous venez vous inscrire comme vous l'entendez. Le taux de réussite au début était à 71 %, il est à 55 % maintenant, sans examen d'admission. On a, je pourrais dire, une augmentation très forte des inscriptions et un taux de réussite d'examen qui s'amenuise. Notre souci est: pourquoi cela se passe-t-il ainsi? Est-ce que c'est finalement l'examen de fin d'année qui devient plus difficile ou non? Selon les comparaisons, on est dans le même ordre de taux de réussite au niveau suisse. C'est véritablement le jeune qui décide de faire cette passerelle, qui s'inscrit, mais qui fait un choix d'orientation qui nous paraît ne pas être suffisant. Cette année, nous avons fait l'examen d'admission à la passerelle pour la première fois. J'ai les premiers chiffres de jeunes qui se sont inscrits: il n'y en a pas eu 185, mais 120 qui se sont inscrits à l'examen. Eh bien, ils ont réfléchi: "Ah il y a un examen, est-ce que c'est vraiment ce que je veux?". Il y en a 120 qui se sont inscrits à l'examen et quelque 90 qui l'ont réussi. La semaine passée, il y en a 75 environ qui se sont présentés aux cours. Donc, il y en a de nouveau 15 qui se sont inscrits, qui ont réussi l'examen, mais qui se disent qu'ils ont encore une autre solution et qui ne viennent pas. Cela nous montre le vrai problème qu'il y a là derrière: c'est en quelque sorte un manque de prise en compte de l'exigence que suppose la passerelle, de ce que ça veut dire en tant qu'engagement personnel. Ce n'est pas seulement de suivre un cours, c'est véritablement un engagement très important du jeune pour réussir l'examen passerelle et il doit vraiment, tout au début déjà, se poser cette question et non pas s'inscrire par défaut parce qu'il a 36 autres solutions et si jamais ça ne va pas il fera la passerelle. On ne peut pas, à ce niveau-là, réfléchir simplement comme ça. Le souci, pour notre part, n'est pas de limiter de quelque manière que ce soit, mais simplement de

donner le plus de chances possibles au jeune qui s'oriente, pour choisir le plus juste possible et que l'année consacrée à la préparation de l'examen ne soit pas une année perdue.

J'aimerais aussi préciser que le but n'est pas d'éliminer ou de faire des économies. Il y a une préparation des classes. Imaginez, je vais préparer 6-7 classes de jeunes pour la passerelle et je vais chaque fois mettre un enseignant responsable. En juin, on prépare ces classes. Je signe les contrats avec les enseignants le 1^{er} août et à la fin août, début septembre, ils reçoivent leur classe. Et voilà que j'ai trois classes sans étudiants et trois enseignants qui sont là, devant des classes vides. Que vais-je leur dire? Toute l'organisation scolaire est faite. Les autres classes sont pleines, il y a des enseignants. Donc, j'ai trois personnes - vous allez me dire que ce n'est rien du tout sur 4000 enseignants - qui ont préparé leur année, à qui je dis qu'on va leur trouver des petits remplacements par-ci par-là, simplement parce qu'il n'y a pas cette réflexion du point de vue du jeune quand il s'est inscrit à l'examen, de le faire sérieusement. Vous allez me dire que c'est un problème d'administration et pas un problème du jeune qui se forme. C'est vrai que c'est un problème d'organisation, parce que j'ai aussi le souci que les enseignants qui préparent les classes puissent accomplir leur travail correctement. Pour nous, il s'agit de mieux cibler. On a beaucoup analysé les autres solutions à part l'examen. J'ai entendu plusieurs personnes intervenir en disant qu'un examen n'était pas bien. Dans d'autres cantons (Valais, Tessin), il y a un frein quantitatif: on prend 30 élèves. Donc, il y a bien des jeunes qui pourraient le faire, mais qui ne peuvent pas pour des raisons quantitatives. Ici, nous n'avons pas cette limite, mais on a plutôt un souci qualitatif. Est-ce que oui ou non c'est pour moi? Et ensuite on ouvre le nombre de classes qu'il faut. Mais, au moins, on le fait en connaissance de cause, avec le maximum de chances de succès pour ces jeunes-là. Il y a d'autres cantons qui ont des rencontres avec les jeunes postulants et le directeur de l'école. Expliquez-moi sur quelle base d'égalité de traitement on va le faire! On peut toujours imaginer des recours des parents ou du jeune: "C'est pas vrai, un autre collègue a passé, j'ai de meilleures notes que lui et je n'ai pas passé...". Un examen d'admission permet la prise de conscience et un choix qui soit le plus correct en termes d'égalité de traitement. L'examen que nous faisons passer est suffisamment simple pour que la réussite dépende de quelque maturité que l'on ait (maturité professionnelle ou maturité spécialisée), sachant que les niveaux sont différents, le contenu également. A ce niveau-là, il n'y a pas non plus d'élimination.

Pour le jeune qui est dans la voie duale, il y a d'autres possibilités de rejoindre le monde universitaire si c'est son souhait. La maturité professionnelle et spécialisée donne l'accès à la HEP ou à la HES. Elle donne l'accès ensuite à l'Université, avec le bachelor, si on le souhaite. Et puis, il y a les maturités fédérales. La maturité fédérale c'est encore autre chose qui permet aux jeunes de rejoindre le monde universitaire. Et l'un ne dépend pas de l'autre, ils sont indépendants. On peut même imaginer un jeune qui fait son année de préparation passerelle et qui, en même temps, s'inscrit à la maturité fédérale. Donc, si ça ne passe pas avec la passerelle, je lui souhaite que ça passe avec la maturité fédérale. Il y a donc plusieurs autres voies qui existent et qui permettent cette ouverture et cette perméabilité. Ici, à nouveau, c'est le souci de l'orientation.

Peut-être, pour venir sur une ou deux affirmations qui ont été également faites tout à l'heure, sans reprendre tous les détails - je crois que les réponses globales que je viens de faire répondent à passablement d'interventions: oui, Fribourg est le seul canton avec l'examen, mais il n'est pas du tout le seul canton à éliminer et essayer de trancher en disant "Faites attention, ce n'est pas facile, il faut vraiment réfléchir"; dans de nombreux cantons, il y a l'exigence d'une note de 4.8 de moyenne minimale à la maturité professionnelle ou spécialisée; d'autres cantons, comme je l'ai dit, bloquent en termes de quantité. Pendant des années, nous avons invité tous ceux qui ont réussi la passerelle à venir aux cérémonies de remise des maturités gymnasiales. Comme personne ne venait, après quelques années, on a cessé de le faire. Je suis heureux d'entendre qu'il faut le refaire; je serai le premier à réinviter toutes ces personnes l'année prochaine pour le diplôme de fin d'année et je les distinguerai en particulier. Cela dépend d'eux. Mais, l'information qu'on avait nous, ces dernières années, était exactement inverse. Inviter et personne ne vient, ça ne servait pas à grand-chose. Cette année, j'ai pu lire aussi une lettre de lecteur - c'est peut-être la même personne que vous avez signalée Monsieur le Député -, où on manifeste l'intérêt d'être reconnu, que cela soit dit. J'ai pris note et je le ferai. Et je corrigerai, si la chose n'a pas été ainsi comprise. On a eu des années où il n'y avait tout simplement pas de réponse à l'invitation que nous faisons. Après, on peut toujours s'améliorer, je suis le premier à le reconnaître et je vais le faire.

J'aimerais encore ajouter un élément. M. le Député Jelk a dit que tellement de choses pouvaient changer en une année. C'est vrai et certainement que le goût peut venir avec l'étude elle-même. La passerelle qui est prévue ne donne pas le même titre qu'une maturité gymnasiale ou qu'une maturité fédérale. C'est finalement une solution suisse pour les Suisses, pour nos universités, mais vous n'avez pas le même accès aux universités étrangères qu'avec une maturité cantonale ou une maturité fédérale. Cela veut dire qu'il y a quelque part une solution originale chez nous, qui demande vraiment d'être pensée avant de simplement s'inscrire. Sinon vous perdez une année. Il y a beaucoup de choses qui se passent en une année, mais perdre une année ce n'est pas terrible non plus. Quand on a un nombre important d'inscriptions, soit 185, puis 100 qui se lancent dans l'opération et au final 55 qui réussissent - donc la moitié perd une année -, on peut faire un effort d'orientation et c'est le souci principal.

Monsieur le Député Kolly, vous relevez un certain nombre d'éléments et vous dites qu'on freine ou du moins qu'on met des obstacles. J'aimerais quand même relever que le taux de maturité, toutes maturités confondues, est un des plus élevés de Suisse et que nous progressons en la matière. Avec plus de 47 % de maturités parmi les jeunes Fribourgeois, contre quelque 39 % en moyenne suisse, on n'est pas le canton qui freine. Ce n'est pas non plus moi qui freine les études universitaires avec une taxe, alors qu'on était largement en-dessous de la moyenne et qu'on se trouve dans la moyenne maintenant. Cet examen, comme je l'ai dit, ne freine rien du tout Monsieur le Député. Preuve en est sont les gens qui font l'examen, le réussissent et ne viennent même pas aux cours parce que finalement ils ont une autre voie; dites-moi où est le frein en la matière?

J'aimerais préciser que le taux de maturités gymnasiales à Fribourg n'augmente pas, même si c'est la réalité suisse. On est à quelque 23 % contre 21 % en moyenne suisse, on est stable depuis des années. Ce qui croît, c'est la maturité professionnelle et la maturité spécialisée, surtout celle-ci ces cinq dernières années. On est à 6 % contre 3 % au niveau suisse et la maturité professionnelle est à plus de 18 % contre 15 % au niveau suisse. On est meilleurs en voie duale que la moyenne suisse et on continue. N'inversez pas la proportion pour donner l'impression qu'on veut pénaliser la voie duale à Fribourg, qu'on va limiter la maturité chez nous; c'est l'inverse qui est vrai. Notre souci, je le répète ici, est vraiment le souci du jeune et de son orientation. Il n'y a rien de pénalisant là-dedans. Les autres cantons le font. J'arrêterai là, Monsieur le Président, avec ce plaidoyer et je vous demande vivement de renoncer à cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 51 voix contre 39. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 51.*

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 39.*

Se sont abstenus:

Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP). *Total: 4.*

Rapport 2019-DICS-34 Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH SA)

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**
Rapport/message: **24.06.2019 (BGC septembre 2019, p. 2372)**

Discussion

Piller Benoît (PS/SP, SC). La lecture de ce rapport sur le SICHH SA a laissé le groupe socialiste sur sa faim. En effet, on y trouve la présentation d'une situation dépeinte avec des chiffres que l'on peut qualifier d'effrayants. On y trouve aussi une constatation claire, qui annonce que la poursuite de l'activité au-delà du 31 décembre 2019 n'est pas envisageable dans le cadre financier actuel. Par contre, la conclusion laisse songeur. Le SICHH va demander à nouveau un soutien financier. Nous reviendrons donc ici même, avec les mêmes questions posées dès la fondation de cette société anonyme. En 2014, le Grand Conseil offrait 3 millions de prêt et 9 millions de cautionnement. En 2017, le cautionnement devenait un prêt et, au 31 décembre 2018, le rapport nous montre que la SA n'arrive pas à s'en sortir. En l'état actuel, nous pensons qu'il est inutile d'épiloguer plus. Attendons le nouveau plan financier et la présentation des solutions envisagées promis cet automne.

Cependant, il faut tout de même poser une question: que veut-on? Est-ce que l'on veut une SA qui vole de ses propres ailes ou veut-on un institut de recherche rattaché à une haute école et financé comme tel? Mais la situation d'aujourd'hui, cette situation d'entre-deux, ne donne pas satisfaction. La décision devrait être prise donc rapidement.

Avec ces considérations et dans l'attente du prochain message de cet automne, nous prenons acte de ce rapport.

Gamba Marc-Antoine (PDC/CVP, FV). Je déclare mes intérêts: je suis médecin de famille dans le cabinet de groupe Tholos à Corminboeuf. Je suis content de m'exprimer aujourd'hui et de ne pas être renvoyé à un autre jour, parce que déjà l'autre jour on a été renvoyés. Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien sur le rapport de la société anonyme Swiss Integrative Center for Human Health.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ce rapport. Les chiffres sont clairs et bien présentés. Le canton a investi environ 12 millions ces cinq dernières années. Une évaluation de la suite du financement est en cours pour 2020-2024. Cette société anonyme nous fait quelques soucis à nous aussi. Nous préférierions entendre que les investissements faits commencent à fructifier, plutôt que d'entendre que la rectrice s'est retirée, que l'institut Merkle ne veut pas participer et que des entreprises importantes de la pharma fribourgeoise ne semblent pas intéressées à collaborer à cette structure.

Ce travail effectué par le SICHH est pour nous peu clair. Certains de mes collègues parlent de millions perdus. Pour éviter cela, mon parti propose, de façon constructive, de faire une audit pour effectuer une analyse du modèle d'affaires et de permettre de mieux comprendre cette société. Nous désirons que cette SA profite vraiment, à l'avenir, des synergies médicales fribourgeoises. Le groupe démocrate-chrétien prend acte du rapport et vous remercie de votre attention.

Pasquier Nicolas (VCG/MLG, GR). Au nom du groupe Vert Centre Gauche, permettez-moi d'apporter mes modestes réflexions sur le SICCH, puisque je suis issu aussi du même milieu scientifique. J'ai visité le SICCH lors de la visite organisée l'année passée et j'ai été rassuré par la compétence des collaborateurs et la qualité de l'infrastructure et des instruments scientifiques. J'ai aussi eu l'occasion de m'entretenir avec le directeur, M. Brunner, ainsi qu'avec d'autres collaborateurs. Ce qui m'avait interpellé déjà à l'époque, c'était le modèle d'affaires basé sur la vente de services à des start-up ou à des entreprises. Les entreprises font appel à ce genre de services pour des compétences souvent très précises, où les instruments sont coûteux à l'achat ou à l'entretien. Pour les autres, elles préfèrent avoir les compétences et les instruments en leur sein. Être reconnu porteur de projets c'est bien, mais il est aussi urgent maintenant pour le SICCH de décrocher des projets d'envergure qui permettent de payer les salaires et les infrastructures. Dans le cas contraire, il vaut la peine d'étudier un rapprochement avec d'autres entités de recherche, afin de dégager des synergies et de décrocher des projets de recherche communs. Certaines compétences, notamment scientifiques, font aussi doublon avec des instituts universitaires ou avec l'Adolphe Merkle Institut. Ainsi soucieux des finances de l'Etat, je suis d'avis que l'Université et la faculté des sciences sont plus compétentes pour valoriser les synergies et définir des stratégies de collaborations et d'investissements.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis médecin à Tavel. Je n'ai donc pas grand-chose à voir avec la haute technologie. On a lu le rapport sur le Swiss Integrative Center for Human Health et je rejoins un petit peu les réflexions de mon collègue d'en face: on se dit qu'ils ont presque assez bien géré le déficit. Mais il faut se poser la question: que fait ce site qui appartient en fait à 94 % à l'Université de Fribourg? Je serais heureux d'entendre de votre part, Monsieur le Commissaire, si je parle juste. Il y a quatre volets dans ce Swiss Integrative Center for Human Health: Le Swiss Innovation Maker, soit la recherche fondamentale. On y fait la recherche comme le demande le Fonds national. Quand on a

trouvé quelque chose, on fait le Swiss Product Manager, ça veut dire qu'il faudra le produire. Et ensuite, il faudra pouvoir le commercialiser, puis trouver la synergie avec les offres. Je prends un exemple pour illustrer ça, parce que j'ai dû le chercher moi-même. Nous avons de grandes entreprises en Suisse qui ont vu - ça c'est la recherche fondamentale - qu'on est capable de donner la tâche à des bactéries de fabriquer des médicaments, des protéines. Ces protéines sont vendues dans le monde pour un chiffre d'affaires de 10 milliards chaque année. La recherche fondamentale c'était ça. Les *escherichia coli* que vous avez à 50 % dans vos selles sont capables de faire ça, mais il faut pouvoir les extraire et leur donner les choses pour pouvoir les faire. Cela se fait même dans le canton de Fribourg, pour une autre firme, qui fabrique le médicament. C'est un grand chantier et, ensuite, il faut pouvoir les commercialiser et regarder les synergies avec les offres. Donc, on ne peut pas attendre de résultats aussi rapidement pour un centre comme celui-ci. Par contre, ce que je souhaite, c'est qu'on nous renseigne un peu davantage sur les projets de recherche, sur ce qu'on a fait, plutôt que de nous livrer ces chiffres qui nous laissent pantois et surtout très interrogateurs. C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier et je m'exprime à titre individuel. Je travaille pour l'EPFL et j'étais membre de la commission parlementaire qui s'est réunie en octobre et novembre 2017, qui parlaient déjà de cette situation difficile du SICCH.

Les objectifs du SICCH sont louables dans le développement de la recherche des tests et de l'expertise médicale. L'Université de Fribourg, à l'origine de la fondation de cette société, avait certainement de bonnes intentions. Après six années de fonctionnement, le bilan est médiocre, voire plus, avec 12 millions investis et entièrement dépensés à ce jour, sans que la société ne trouve vraiment son rythme de croisière financier car, d'après le rapport, au 31 décembre 2018, les fonds et la trésorerie sont épuisés. Déjà lors des séances de la commission parlementaire d'octobre et de novembre 2017, les députés ont constaté de grosses difficultés tant dans la gestion que dans la recherche des revenus et bien sûr dans l'équilibre financier. Sa visibilité scientifique, à mon avis, est aussi très faible. Les députés, en 2017, ont aussi reçu des promesses, mais finalement il y a eu peu de changements concrets. A mon avis, les perspectives sont très mauvaises et cela a été confirmé par le rapport que nous avons ici, rédigé par le Conseil d'Etat.

J'ai aussi appris, et ça a été dit, le peu de collaboration du SICHH avec l'Institut Merkle, actif dans des domaines finalement assez similaires. La Haute école de gestion de Fribourg a aussi été, semble-t-il, éloignée par le SICHH pour soit un contrôle, une vérification ou un audit financier et de gestion. Ces quelques faits démontrent que le SICCH n'a pas trouvé sa place dans son créneau d'activités, ni justifié les espoirs placés en particulier dans son projet et ses ambitions annoncés. Que faire à ce stade? Arrêter ou poursuivre? Pour ma part, avant que le Conseil d'Etat ne vienne avec de nouvelles demandes d'investissements, semble-t-il pour les années 2020-2024, avec des montants au minimum, par rapport au fonctionnement actuel, de 10 à 12 millions supplémentaires, il faut revoir totalement ce modèle d'affaires qui est un échec total. Il faut faire accompagner le SICCH par la Haute école de gestion de Fribourg, par exemple, pour enfin gérer les finances et aussi éventuellement l'organisation. Il faut, à mon avis aussi, changer de cap dans son secteur de marché qui, semble-t-il, n'est pas aussi profitable qu'annoncé initialement. Il faut également peut-être ouvrir le capital actions à des investisseurs privés ou étatiques, pour faciliter des partenariats scientifiques, étatiques - donc avec d'autres cantons peut-être - et bien sûr pour des partenariats économiques.

J'évite volontairement de parler du management et du conseil d'administration impliqué dans cette situation critique qui laisse quand même beaucoup de questions ouvertes. Le Conseil d'Etat a fort à faire avec cette société et doit prendre des décisions difficiles et rapides. Je pense en particulier aux collaborateurs et collaboratrices de cette société. Merci Monsieur le Conseiller d'Etat pour vos réponses.

Waeber Emanuel (*UDC/SVP, SE*). Notre groupe a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport concernant la situation financière de la société SICCH SA au 31 décembre 2018. Nous constatons aujourd'hui que nos critiques, dès le début de ce projet, s'avèrent malheureusement fondées. Nous attendons avec beaucoup d'impatience le projet de décret annoncé par le Conseil d'Etat d'ici cet automne, dans quelques mois, dont l'objectif est d'éviter un surendettement de cette société et le risque d'une faillite. En plus, je constate que non seulement notre groupe est critique par rapport au positionnement stratégique, mais que le président du groupe socialiste, notre collègue Benoît Piller, avec sa question sur la situation du SICHH, a évoqué un certain nombre de points critique justes sur cette société anonyme.

Ich möchte vorab festhalten, meine Damen und Herren, dass bisher insgesamt 130,5 Millionen Franken, meine Damen und Herren, 130,5 Millionen Franken in das Phantomprojekt blueFACTORY investiert wurden - der Kanton mit 77,8 Millionen Franken, die Gemeinde mit 17,55 Millionen Franken sowie der Bund und Dritte mit 35,1 Millionen Franken.

En analysant le bilan et les comptes de 2018 en détail, avec une perte de presque 2,7 millions de frs, et selon le plan de financement, l'endettement s'accumulera d'ici fin 2020 à presque 12 millions de frs. Nous vous proposons alors, Monsieur le Commissaire, de dire "halte" aujourd'hui, de revoir en détail si la forme d'une société anonyme semble lucrative et si le conseil d'administration n'est pas beaucoup trop universitaire. Je cite encore l'organe de révision: "Il est fait état d'une

incertitude importante jetant un doute sérieux sur la continuité de l'exploitation du SICCH". Nous vous invitons à revoir le positionnement stratégique actuel de cette société et à intégrer encore mieux l'industrie locale dans ce projet, pour effectivement assurer le transfert du savoir et le faire commercialiser.

Je me permets, Mesdames et Messieurs, de citer le commissaire du Gouvernement, lors du débat du Grand Conseil, le 15 mai 2014: "Une cinquantaine d'entreprises ont annoncé leur intérêt en signant des lettres d'intention, dont une trentaine sont signées et les autres en attente ou en cours de signature". Or, nous voici aujourd'hui avec, concrètement, deux entreprises privées, plusieurs partenaires étatiques et l'espoir de recevoir le soutien financier de la part de la Confédération.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je vous rappelle qu'il s'agit là en fait d'un rapport qui fait suite à la volonté du Grand Conseil d'être informé régulièrement de l'exercice annuel. Il ne permet pas, en tant que tel, de répondre à toutes les questions et de placer la perspective qu'on peut proposer pour l'avenir du SICCH. Je vais aller au Conseil d'Etat tout prochainement et je transmettrai mon intention au plus tard en octobre au Grand Conseil, le message et le décret, pour que nous puissions, je l'espère, les traiter en novembre. Je pense bien que le Grand Conseil nommera une commission ad hoc, en plus de la Commission des finances et de gestion, pour approfondir la situation et se faire la meilleure idée en la matière.

Monsieur le Député Piller, vous avez également posé une question sur le SICCH, au mois de juin et je vous en remercie car ça m'a donné également l'occasion de compléter le rapport avec un certain nombre d'autres indications, notamment sur le personnel. C'est un dossier complexe, qui provoque des questionnements et une certaine irritation. Non seulement je le comprends, mais je le partage également. Je ne peux que constater, comme vous, que le SICCH n'arrive pas à générer le chiffre d'affaires dans son modèle économique actuel ou du moins tel qu'il l'annonce dans sa propre planification et qu'il a de la peine, comme a dit M. le Député Schoenenweid, à trouver sa place sur le marché.

J'observe aussi l'importance de la rotation du personnel - c'était un des éléments de la question de M. Piller -, qui laisse planer un certain doute sur l'avenir du SICCH. On a pu répondre à ces éléments-là dans la question, je n'y reviens pas.

J'ai aussi observé que le SICCH vous avait invités à aller le visiter et constater dans l'entreprise même ce qui se fait, mais je ne crois pas savoir qu'il y a eu beaucoup de personnes qui y sont allées, je le regrette. C'est évidemment une prestation dématérialisée, il n'y a pas un produit scientifique et c'est difficile de se rendre compte de la mission, de ce qui est fait et de la compétence du SICCH, si on ne peut pas un peu saisir la chose. C'est un des éléments en tout cas. L'Université est en quelque sorte le principal actionnaire en tant que tel de cette société, mais il faut savoir que la société a été créée à l'occasion de la création de BlueFactory, comme l'une des plateformes. On a "raccroché" cette plateforme à l'Université. Mais, la dépense afférente qui a été décidée par le Grand Conseil n'appartient par exemple pas à l'enveloppe budgétaire de l'Université. C'est un peu formellement que les choses ont été faites en la matière.

On a parlé évidemment des 12 millions. J'aimerais quand même dire que tout cet investissement a permis l'acquisition d'un matériel de pointe, qui est utilisé maintenant, de mettre une équipe qui, même en se renouvelant, est au point dans le travail qu'elle accomplit et de créer un réseau important en Suisse et ailleurs. C'est sur ces acquis-là que le SICCH a maintenant fait la demande de devenir un centre de compétence technologique au niveau suisse et que le Conseil d'Etat a évidemment appuyé cette demande.

Pour répondre à une interrogation qui a été faite, pour avoir cette qualité de centre de compétence suisse, il faut être parfaitement indépendant. On ne va pas pouvoir ouvrir le capital, comme peut-être certains le souhaitent ici. La solution choisie ou non a évidemment un certain nombre de conséquences en la matière.

On a parlé d'un audit. C'est évident que la demande au niveau suisse doit être accompagnée d'une évaluation. Il y a déjà dans la remise en question du modèle d'affaires du SICHH - cela a été le problème des principales activités l'année passée -, cette nécessité de l'audit et de l'évaluation. Il y a déjà toute une série d'éléments qui ont été accomplis et on continuera.

Actuellement, la présidence du SICCH est assurée par une vice-présidente issue de l'Université, qui est une scientifique. Cela semblait être une bonne chose que ce soit une personnalité du monde de la science plutôt qu'une éminente juriste. Donc c'est la vice-rectrice, aussi parce qu'elle a cette compétence professionnelle propre.

J'aimerais aussi dire que la pharma fribourgeoise, même si elle n'a pas investi, est intéressée et elle nous l'a manifesté. Je voulais donc corriger une affirmation qui a été faite.

Je fais encore une remarque. C'est bien de lire ce que j'ai dit en 2014, quelques mois après mon arrivée au Conseil d'Etat, ces lettres d'intention signées ou pas signées. Pour pouvoir y donner une suite, il aurait fallu pouvoir avoir des locaux à disposition. Cela a été toute la problématique du départ du SICCH, puisque les choses ont été lancées en 2014 et qu'il a fallu attendre 2016 pour pouvoir disposer de locaux et débiter avec les scientifiques qui commencent à acheter le matériel. Pensez à un lancement d'une start-up qui lance les choses, qui engage du personnel et qui doit encore attendre des années avant de

pouvoir opérationnellement faire quelque chose. C'est une sorte de boulet à la patte qui a été comme ça dès le départ, ça ne sert à rien de refaire le passé, mais qui a vraiment freiné et pénalisé le démarrage de cette société.

Prochainement, tous les éléments sur la table nous permettront, comme l'a dit M. le Député Waeber, de décider oui ou non l'avenir de cette société.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Résolution 2019-GC-142

Favoriser la production d'énergie solaire locale dans le canton de Fribourg

Auteur-s:	Marmier Bruno (<i>VCG/MLG, SC</i>)
Dépôt:	10.09.2019 (<i>BGC septembre 2019, p. 2514</i>)
Développement:	10.09.2019 (<i>BGC septembre 2019, p. 2514</i>)

Prise en considération

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). Je n'ai pas de liens d'intérêts directs avec cet objet puisque j'ai quitté il y a peu la présidence de la coopérative Optima Solar Fribourg-Freiburg, coopérative ayant pour but de développer l'énergie solaire dans notre canton.

J'ai bien conscience que la présente résolution est très technique et évoque des mécanismes complexes. Je vais essayer d'être le plus clair possible. En voyant il y a quelques jours les nouveaux prix de l'électricité pour 2020, j'ai constaté que le principal distributeur de notre réseau, Groupe E, détenu à 80% par notre canton, avait augmenté le prix du kilowattheure de six dixièmes de centime - c'est le tarif d'utilisation du réseau - pour disposer de ressources financières suffisantes dans le but de moderniser son réseau.

L'autre défi auquel notre canton sera confronté est d'augmenter sensiblement la part de production de courant renouvelable. Nous sommes à l'aube d'une électrification de la société et cette électrification n'est intéressante que si le courant consommé est renouvelable. C'est pourquoi je pense que le Groupe E aurait pu aller plus loin dans sa politique tarifaire et favoriser de manière déterminée la production de courant solaire en terre fribourgeoise. Il faut savoir que, depuis décembre 2017, il peut reporter directement sur le prix vendu aux consommateurs ce qu'il paie aux producteurs d'énergie solaire. Groupe E paie aujourd'hui 9,3 centimes par kilowattheure de courant solaire, dans la moyenne. Il pourrait en payant 12 centimes, soit 30% de plus, augmenter sensiblement les investissements. Ces 12 centimes ne représenteraient qu'un dixième de centime sur la facture du consommateur final, soit six fois moins que l'augmentation que nous avons eue ces derniers jours et qui n'a pas suscité de réaction. Rappelons aussi que chaque kilowattheure consommé fait l'objet d'une taxe qui part dans le fonds fédéral. Une politique incitative pour les producteurs photovoltaïques permettrait de récupérer cet argent sous forme d'investissement dans notre canton. Ces investissements signifient aussi du travail pour nos entreprises. Une meilleure rémunération de l'électricité solaire locale n'a que des effets positifs. Les grandes installations agricoles auront un meilleur rendement économique. De nouveaux projets deviendront rentables et verront le jour. Aujourd'hui, les investisseurs renoncent souvent à couvrir l'entier du toit car ils optimisent le rendement par rapport à l'énergie consommée sur place. Utiliser l'entier du potentiel est pourtant essentiel pour mettre en œuvre une stratégie énergétique ambitieuse. Des prix supérieurs permettraient de déclencher l'investissement pour couvrir l'entier des toitures.

Sur la forme, pourquoi une résolution et pas un autre instrument? Le but de cette résolution est d'interpeller Groupe E sur cette problématique. Groupe E n'est pas un mauvais élève. Sa rétribution de courant solaire est dans la moyenne mais s'il consentait à l'augmenter il deviendrait un véritable moteur du développement durable dans notre canton. De plus, Groupe E est le seul acteur qui peut utiliser ce levier de manière rapide, non bureaucratique et efficace. Nous pourrions bien évidemment déposer une motion, créer un fonds cantonal de l'énergie, prélever le dixième de centime et le payer aux producteurs, de la paperasserie inutile alors que tout est déjà en place au sein de l'un des piliers de l'économie fribourgeoise.

Mesdames et Messieurs, produire de l'énergie c'est produire des richesses dans le canton de Fribourg, s'affranchir d'une dépendance logistique et économique et éviter à long terme de payer des millions de francs pour acheter de l'énergie à l'étranger. Avec ces considérations, je vous remercie de soutenir cette résolution.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Mon lien d'intérêt: je suis membre de la Commission cantonale de l'énergie et enseignant en géographie. Le groupe socialiste encourage les mesures concernant les énergies renouvelables, ici les panneaux solaires. Il est vrai que nous avons reçu hier tardivement cette résolution qui contient des chiffres extrêmement précis qui n'ont pas

été vérifiés, mais on vous fait confiance. C'est plus sur le principe que l'on va accepter la résolution. Cependant, il y avait l'idée du prix de l'énergie pour le consommateur final, soit 4 frs de plus par année. On aurait peut-être pu abaisser un peu ce montant en allant voir ce qui reste justement dans ce Fonds cantonal de l'énergie qui existe bien.

Petite parenthèse, les panneaux solaires sont vraiment une préoccupation constante du groupe socialiste puisque ce matin même, avec ma collègue Solange Berset, nous avons déposé une motion pour davantage de panneaux solaires sur les bâtiments protégés. Ce n'est pas en lien avec la résolution, mais c'est en lien avec tout ce dont nous avons discuté dans la commission chargée de l'examen de la modification de la loi sur l'énergie. Nous aurons donc l'occasion de revenir sur ces panneaux solaires ultérieurement. Pour conclure, le groupe socialiste acceptera cette résolution.

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). Je m'exprime à titre personnel et j'annonce mes liens d'intérêts: je travaille auprès de l'Association suisse de l'industrie gazière (ASIG) comme responsable romande des affaires publiques.

Je suis pour favoriser l'extension des panneaux solaires dans notre canton. Cela va dans le bon sens. Je suis pour étudier les mesures qui relèvent de notre compétence. Or, l'un des leviers proposés dans la résolution est une demande aux distributeurs d'énergie en main publique de favoriser la production d'énergie solaire locale en augmentant le tarif de réinjection. Pour moi, le Grand Conseil n'a pas à s'immiscer dans les mesures qui relèvent de la stratégie d'entreprise. C'est une question de séparation des pouvoirs. Je ne sais pas s'il faut l'appeler comme cela. La séparation des pouvoirs concerne plutôt les pouvoirs de l'Etat. C'est une séparation des compétences qui doit à mon avis rester claire. C'est pourquoi, si je ne m'opposerai pas à cette résolution qui va globalement dans le bon sens, j'émetts une certaine réserve à la soutenir.

Schwander Susanne (*PLR/FDP, LA*). Ich äussere mich hier aus rein persönlichem Interesse und habe keine Interessenbindung zu deklarieren.

Es ist interessant, dass wir in dieser Session, kurz vor den Nationalratswahlen, gleich über zwei Resolutionen abstimmen müssen, handelt es sich doch um ein parlamentarisches Instrument, das sonst selten verwendet wird. Meine Vermutung: Es handelt es sich hier in erster Linie um Wahlpropaganda, da eine Resolution den Staatsrat in keiner Art und Weise verpflichtet. Ich bin überzeugt, dass wir uns alle einig sind, dass wir den Solarstrom fördern wollen, ja sogar fördern müssen.

Der Weg zu mehr Solarstrom ist jedoch komplex und teilweise mit hohen Kosten verbunden. Bei vielen landwirtschaftlichen Betrieben eignen sich die grossen Dachflächen, um Solarpanels zu montieren. Diese Betriebe sind oft weit von der Wohnzone entfernt, und die Stromleitungen dahin wurden schon vor Jahren verlegt. Sie sind nicht dafür ausgerichtet, den Strom in beide Richtungen zu transportieren. Mit den heutigen Massnahmen müssen jedoch die Landwirte die Kosten einer neuen Leitung selber übernehmen. Die heutige Einspeisevergütung setzt hier nicht wirklich Anreize, dies umzusetzen.

Die verschiedenen Fragen, die Herr Marmier aufführt, wären wichtig, ja sogar sehr interessant, und die kann ich voll und ganz unterstützen. Das Einreichen einer fundierten Motion wäre nachhaltiger und zielgerichteter. Daher werde ich die Resolution nicht unterstützen. Kommen Sie mit einer fundierten Motion, Herr Marmier, und ich werde diese gerne unterzeichnen.

Glauser Fritz (*PLR/FDP, GL*). Je vais être bref vu l'heure. Mes liens d'intérêts: je suis producteur d'électricité solaire, mais je n'ai pas de souci parce que j'ai été vite et profité de la RPC. Beaucoup de mes collègues n'ont pas eu cette chance. Ils ont pris la décision plus tard. Notre enceinte a décidé unanimement avec une abstention de soutenir ces producteurs d'électricité qui n'ont pas pu profiter de la RPC, vu la liste d'attente. Rien ne s'est passé.

Je soutiens cette résolution. On parle bien sûr de 12 centimes. On peut aussi monter à 15 centimes. Pourquoi je dis cela? Plus on monte et plus on incite aussi des nouvelles installations. Aujourd'hui, avec 9,3 centimes, je ne vous cache pas qu'il y a peu d'agriculteurs qui peuvent mettre sur le toit une installation photovoltaïque. Que notre partenaire acheteur d'électricité fasse ses calculs, fasse ses planifications et fasse une promesse politique, sérieuse, visant à favoriser l'énergie renouvelable comme le photovoltaïque. Plus haut le prix va, plus mes collègues pourront décider de mettre des installations. Je vous invite à soutenir cette résolution.

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). Je répondrai rapidement. J'ai expliqué: une résolution, c'est déclaratif, c'est attirer l'attention de la direction de Groupe E qui est encore une fois un groupe en main publique, qui peut agir de suite sans bureaucratie. Bien sûr que nous pouvons faire une motion, bien sûr que nous pouvons faire une loi, mais il y a une entreprise publique qui a les moyens d'agir. Je crois que c'est notre rôle de l'interpeller.

Quant à la propagande politique, cela fait trente ans qu'on en fait chez les Verts sur ce thème de l'énergie. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise? On explique aux citoyens que tout est très long, que tout est très difficile. Il faut simplement dire: pas partout, pas tout le temps. Il y a des choses que l'on peut faire très rapidement et il faut le faire. A ceux qui ont les responsabilités de cette entreprise de prendre leurs responsabilités.

Waeber Emanuel (*UDC/SVP, SE*). Il faut connaître l'histoire derrière. Avant-hier, notre collègue député Bruno Marmier m'a expliqué que lors des élections du 20 octobre prochain les Verts du canton de Fribourg auront une augmentation de 3%. Avec

cette perspective, mit diesem Wind, versucht er nicht nur in Freiburg Stimmen zu fangen, sondern mit diesem Wind auch bis auf die Dächer des Bundeshauses zu gelangen.

Herr Marmier, es ist das falsche Instrument, das Sie uns hier präsentieren. Und ich persönlich wehre mich dagegen, direkt Eingriff zu nehmen in die Tarifpolitik des Stromanbieters, hier in Freiburg der Groupe E. Wir hatten vor Kurzem das Energiegesetz diskutiert im Grossen Rat. Wir sind auch dafür, die alternativen Energien zu unterstützen. Wir sind auch dafür, insbesondere staatliche Gebäude mit Solarpaneelen zu versehen und dort diese Möglichkeiten aufzuzeigen. Aber es ist, wie gesagt, 6 Wochen vor den Wahlen und das falsche Instrument. Deshalb werde ich persönlich die Resolution nicht unterstützen.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Eigentlich müsste man für diese Resolution sein, aber wie Kollegin Schwander gesagt hat, ist es ein wahltaktisches Manöver.

Ich habe die Grünen erlebt, sie sind immer für alternative Energien. Aber wenn es darum geht, konkrete Massnahmen wie Windenergie Schwyberg umzusetzen: Wer ist dagegen? Die grünen Kreise. Wenn es darum geht, konkrete Massnahmen, Kleinwasserkraftwerke, umzusetzen: Wer ist dagegen? Die Grünen. Wenn es um Biomasseanlagen geht: Wer macht Einsprachen? Die Grünen. Und jetzt vor den Wahlen wollen Sie uns mit dieser Resolution auf den Finger nehmen. Ich werde dagegen stimmen.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 48 voix contre 16. Il y a 13 abstentions.

Ont voté oui:

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cötting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 48.*

Ont voté non:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 16.*

Se sont abstenus:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP). *Total: 13.*

—

Résolution 2019-GC-143

Les états généraux du climat pour le canton de Fribourg

Auteur-s:	Piller Benoît (PS/SP, SC) Ganioz Xavier (PS/SP, FV)
Dépôt:	10.09.2019 (BGC septembre 2019, p. 2515)
Développement:	10.09.2019 (BGC septembre 2019, p. 2515)

Prise en considération

Bonny David (PS/SP, SC). Je vais m'exprimer au nom du groupe socialiste. Mon lien d'intérêt: je suis membre de la Commission cantonale de l'énergie et enseignant en géographie. Si vous me dites maintenant que vous êtes tous d'accord pour cette résolution, je me tais et on vote. Je vais faire rapide.

Il y a tout d'abord une prise de conscience. Le réchauffement climatique est devenu un défi primordial pour nous tous et toutes. Il y a urgence climatique. Il faut agir. Comme preuve de l'augmentation de la température générale dans notre région, permettez-moi de citer les températures mesurées année après année par un collaborateur de l'Etat, M. Nicolas Martignoni, ancien directeur de fri-tic. Il a mesuré les températures à Posieux depuis 1964 jusqu'en 2018 en se basant sur des valeurs officielles. Le résultat est consternant. Il a mesuré environ 8,7 degrés de moyenne en 1964 pour atteindre 11 degrés de moyenne en 2018, soit une augmentation de 2,3 degrés en près de cinquante ans. Ces augmentations ne sont pas propres à Posieux, mais probablement à tous les villages du canton et d'ailleurs. Si on extrapole, il fera près de 25 degrés de moyenne à Posieux en 2200. C'est le Brésil ou l'île Maurice aujourd'hui.

Deuxièmement, il y a une demande. Il y a la stratégie énergétique 2050 qui demande moins de nucléaire et plus d'énergie renouvelable, mais il y a surtout les jeunes qui réalisent des marches et qui font des demandes précises, qui ont des objectifs. Ils demandent l'augmentation de l'investissement dans les énergies renouvelables, la fin de l'extraction de combustibles fossiles dans le contexte de la transition énergétique, l'abolition des subventions pour la production d'énergie fossile et le développement des transports en commun. Des possibilités il y en a. Juste un exemple, c'est le "plan Marshall" pour la transition énergétique proposé par le groupe socialiste. Il s'agit d'un programme d'investissements novateur axé sur l'énergie solaire, l'efficacité énergétique pour accélérer l'élimination progressive du pétrole. L'approvisionnement en chaleur, les processus industriels et les transports doivent rapidement être assurés vers des énergies renouvelables et locales. Ce changement de paradigme peut être financé tout en restant social et s'avère économiquement rentable pour la Suisse.

En conclusion, nous, les politiques, sommes sans cesse interpellés parce que nous n'en ferions pas assez sur ce sujet. Voilà une réponse. Ce sont les états généraux qui réuniront les acteurs de la société, qui mettront en évidence le bilan des démarches actuelles et qui pourront s'activer pour une politique engagée afin de répondre aux préoccupations de la population et en particulier de la jeunesse qui est très active sur le sujet. Les états généraux peuvent déboucher sur des résultats très intéressants, aussi pour l'économie et l'industrie du canton de Fribourg. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à accepter cette résolution.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 40 voix contre 14. Il y a 16 abstentions.

Ont voté oui:

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 40.*

Ont voté non:

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 14.*

Se sont abstenus:

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 16.*

Clôture de la session

Le Président. Nous sommes arrivés au terme de notre ordre du jour. Je vous signale que les trois objets qui ont été reportés hier seront traités lors de la session d'octobre. Je vous rappelle aussi qu'il y a un évènement avec la Tuile ici au premier étage.

Je clos cette session et vous donne rendez-vous le mardi 15 octobre.

> La séance est levée à 12 h 30.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*